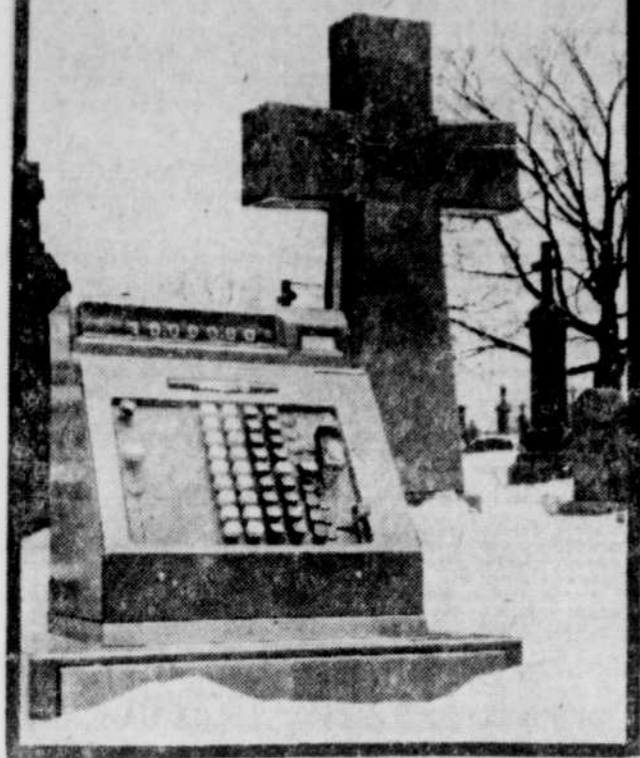


Le coût de la mort?



La conquête du marché

par René LAGACE

La hausse du "coût de la mort" a provoqué la naissance des coopératives funéraires, concurrentes des entrepreneurs traditionnels. Ces derniers prédisent évidemment la mort des coopératives, d'ici deux ans. Ils ont réussi à proposer à leurs clients un prix minimum de \$277. Mais les coopératives peuvent encore offrir leurs services pour \$250, à leurs membres. Ils bénéficient, pour ce bas prix, de l'inhumation traditionnelle: embaumement, cercueil, exposition, transport à l'église, service religieux, porteurs garantis, dernier voyage au cimetière et creusage de la fosse.

Il existe, à Québec, cinq coopératives funéraires. On peut y adhérer pour une part sociale minimale de \$15 par année. Et profiter ainsi d'une inhumation à prix réduit, par rapport au coût COMMANDE par les entrepreneurs de pompes funèbres.

Nées de l'inflation qui tue l'équilibre des budgets, les coopératives existaient déjà en 1930, lors de la pire crise économique qu'ait connue le monde. A cette époque, les "corporations de frais funéraires" défrayaient tous les coûts de l'inhumation de ses membres jusqu'à concurrence de \$500, moyennant une cotisation de \$0.50 par année, pour un enfant, et légèrement supérieure pour un adulte.

Les coopératives sonneront-elles le glas des entrepreneurs, comme cela est arrivé dans plusieurs provinces du Canada et certains Etats américains? Car les chiffres démontrent bien que, dans certains cimetières, les coopératives se portent au moins aussi bien que les entrepreneurs, si l'on se fie au nombre de clients voyagés chaque année.

Il devient en tout cas évident que l'esprit coopératif, même dans la mort, risque d'éviter certains frais sur

Demain: Le cimetière ou l'incinération

lesquels les entrepreneurs de pompes funèbres pourraient capitaliser. Dans l'inhumation comme ailleurs, la coopérative garde ses avantages économiques, du moins pour le consommateur. Les coopérateurs peuvent ainsi amortir le prix de leur mort.

L'entrepreneur, pour sa part, doit tenir compte, dans ses prix, de l'existence des coopératives qui lui font concurrence. Advenant que le fossé s'élargisse, entre la bourse et la mort des consommateurs, la multiplication des coopératives serait, avec l'incinération, un moyen vital de pallier la situation "funéraire".

Entre-temps, les corbillards se transforment en ambulances. Car, dans la région de Québec, les "croque-morts" ont aussi la vocation d'ambulanciers.

Avec un personnel dûment entraîné, une douzaine d'entrepreneurs de pompes funèbres du Québec métropolitain combient les jours creux d'inhumation par les services ambulanciers. Sur commande, le plancher du corbillard se renverse: et voilà le véhicule devenu ambulance, avec tout l'équipement nécessaire au transport d'un malade ou d'un blessé.

Un directeur funéraire de Québec est d'avis que, comme les entrepreneurs des régions rurales, ceux de Québec perdraient énormément d'argent à n'utiliser leur véhicule que comme corbillard aux jours d'inhumation. Il ne voit pas le danger, a-t-il précisé, d'un manque d'ambulance disponible à cause d'un trop grand nombre d'enterrements simultanés dans la région.

(Suite à la page 2, 1re col.)

LE SOLEIL

54 PAGES

78e ANNEE — No 46

QUEBEC, JEUDI 21 FEVRIER 1974

PRIX QUINZE CENTS

Selon le juriste Henri Brun

Baie James: Ottawa doit négocier et payer la note

par Claude Tessier, exclusif au Soleil

Le gouvernement fédéral a le devoir de se compromettre relativement au projet de la Baie James, tant en ce qui regarde la négociation que l'exécution d'une entente avec les Indiens.

C'est ce que soutient un spécialiste en droit public, le professeur Henri Brun, de l'université Laval, qui affirme:

"Juridiquement, Ottawa est dû pour se prononcer au sujet du projet de la Baie James. Il n'a tout simplement pas le droit de faire le pur à aussi peu de frais au sujet des droits territoriaux des Indiens."

M. Brun en arrive à croire même que c'est le gouvernement fédéral qui devrait supporter les frais d'une négociation et du coût d'une entente.

L'opinion de M. Brun est contenue dans un texte intitulé "Baie James, qui peut négocier avec les Indiens", reproduit en en-

tier dans notre page documentaire (page 22). M. Brun publiera, sous peu, aux Presses de l'université Laval, une étude sur le droit des Indiens sur le territoire du Québec et d'autres études juridiques. La collection "Droit - science politique" est dirigée par M. Jean-Charles Bonenfant.

M. Brun estime comme plus que douteux que les lois de 1912 aient pu donner au Québec le pouvoir d'obtenir des Indiens la remise de leurs droits sur les territoires annexés à ce moment. C'est à Ottawa qui les a encore en vertu de l'article 91 (24) de l'Acte de 1867. Il croit qu'une entente entre les Indiens intéressés et le gouvernement du Québec n'aurait aucune valeur en droit.

La compétence législative et gouvernementale relative aux droits territoriaux appartient à Ottawa. Les obligations, découlant

de l'exercice de ces compétences, sont également siennes. En conséquence, il est difficile de voir pourquoi la négociation et l'entente avec les Indiens de la Baie James devraient se faire aux frais et aux dépens moraux et

matériels du Québec. M. Brun se demande:

"— Pourquoi le gouvernement fédéral devrait-il pouvoir participer clandestinement aux négociations du côté des Indiens alors que le droit fédératif

lui commande d'être l'interlocuteur des Indiens?"

"— Pourquoi surtout le gouvernement du Québec devrait-il avoir à payer ce qu'il revient en droit au gouvernement fédéral de payer si la retrocession des droits territoriaux des Indiens devait ou pouvait finalement s'exprimer en termes monétaires?"

"Ce n'est pas parce qu'une compétence fédérale comporte une part d'obligation et de devoirs

qu'elle peut dans cette mesure être transférée aux gouvernements membres de la fédération. En raison des droits territoriaux des Indiens (dont nous présumons ici), le gouvernement fédéral a le devoir de se compromettre relativement au projet de la Baie James, tant en ce qui regarde la négociation que l'exécution d'une entente avec les Indiens."

Selon M. Brun, si le Québec éprouve de la (Suite à la page 2, 3e col.)

Des escortes coûteuses pour des fiers-à-bras sans le sou

par Guy DUBE

Lorsqu'un détenu de la prison d'Orsainville est escorté par une douzaine d'agents de la Sûreté du Québec, à chacune de ses apparitions au palais de justice de Québec, il coûte quelque \$500 de plus chaque jour aux contribuables de la Belle Province.

Bien entendu, ce chiffre ne comprend pas l'équipement lourd de la SQ et le salaire quotidien des dizaines d'agents de la paix.

Sans oublier non plus que la plupart de ces "fiers-à-bras" n'ont pas l'argent nécessaire pour payer les honoraires des avocats; ce qui veut dire que c'est encore Monsieur tout-le-monde qui paye la note, puisque les criminalistes font alors appel au Bureau de l'aide juridique... subventionné par le gouvernement!

DEUX CAS-TYPES

Les deux cas les plus flagrants sont ceux des frères Serge et Jacques Beaulieu; le premier est chef des "Pacific Rebels", tandis que le second est considéré comme la terreur du Centre de détention d'Orsainville, surtout depuis qu'il est couronné d'un détachement de l'escouade d'urgence de la SQ est "dérangé" chaque fois que sa propre personne l'est...

Qui plus est, un agent de la paix attaché au palais de justice relatait, hier, que Jacques Beaulieu est le "chef incontesté" des détenus du centre. Lorsqu'il ne veut pas laver un plancher, c'est un de ses "acolytes" qui le fait à sa place... et il ne peut rouspéter!

Tout ça parce qu'il est considéré comme un individu "très dangereux"; tout ça parce que la publicité lui enflerait la tête; tout ça parce qu'il est Motard, avec un grand "M"...

Quant à son frère Serge, le chef des "Pacific", il semble que "son" escorte serve à la fois à la sécurité de sa vie comme à celle du public. Le même ménage s'est répété hier avant-midi, lorsque plusieurs automobiles identifiées de la SQ sont allées "cueillir" le "chef" au Centre de détention d'Orsainville et l'ont escorté à toute vapeur au palais de justice de Québec.

Là, le spectacle n'était pas encore terminé. En effet, ces mêmes agents continuent de patrouiller à l'extérieur de l'édifice, carabines en mains et revolver à la ceinture.

Lorsque "monsieur" est prêt à partir, le show continue de plus belle, cette fois en direction inverse.

Politique linguistique

La presse pallie au mutisme du gouvernement

Après le Soleil qui annonçait en fin de semaine que le gouvernement Bourassa se préparait à présenter une législation faisant du français la seule langue officielle au Québec, en plus de retirer le bill 63, c'était au tour, hier, du quotidien The Star et de Radio-Canada de lever une autre partie du voile sur la politique linguistique du gouvernement du Québec.

En effet, le quotidien rapportait hier que le Québec adopterait, au cours de la prochaine session, une législation qui obligerait les étudiants à passer des examens qui détermineraient, avant leur entrée au cours primaire ou secondaire, s'ils iront à l'école française.

De son côté, Radio-Canada disait qu'une Régie de la langue française pourrait être appelée à chapeauter l'actuel Office de la langue française de la province et que

cette nouvelle structure pourrait être créée en même temps que serait adoptée la politique linguistique que prépare actuellement le gouvernement du Québec.

Jusqu'à maintenant, les autorités gouvernementales ont refusé de commenter ces nouvelles et pour sa part, interrogé par un reporter de Radio-Canada, le premier ministre Bourassa n'a pas nié la nouvelle publiée par le Soleil, se contentant de parler de la politique linguistique en termes circospicues.

EXAMEN PEDAGOGIQUE

Selon le quotidien mont-réalais, l'examen auquel seraient soumis les étudiants viserait surtout à diriger vers les milieux scolaires francophones les immigrants dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais.

The Star souligne que les députés anglophones libéraux à l'Assemblée nationale sont divisés quant à cette politique linguistique, deux adoptant une attitude de neutralité, un autre applaudissant aux mesures envisagées, tandis que les trois derniers s'y opposent.

REGIE DE LA LANGUE

La mise en place d'une Régie de la langue française se retrouve en terme de projet dans le programme du Parti libéral publié l'automne dernier.

On y préconise la transformation de l'Office de la langue française en une Régie munie de pouvoirs précis qui lui permettraient de surveiller l'application des divers règlements, législations et directives qui ont pour objet de protéger et de promouvoir la langue française au Québec.

Dans l'esprit du projet à l'étude par le gouvernement, cette Régie de la langue serait formée de cinq personnes. On pourrait y retrouver quelques membres de la défunte commission Gendron, dont celui qui en fut le président, M. Jean-Denis Gendron, et au moins un des commissaires, M. Aimé Gagné.

\$185,000 à une victime de la thalidomide

Langley, C.-B. (UPI) — Un règlement hors cours approuvé par la Cour suprême de la Colombie-Britannique ordonne de verser la somme de \$185,000 à une fillette de 11 ans victime de la thalidomide.

Le nom de la jeune fille, qui habite à Langley, à 20 milles à l'est de Vancouver, de même que celui de la compagnie pharmaceutique n'ont pas été dévoilés.

La thalidomide a été interdite il y a plusieurs années lorsqu'on s'est aperçu que son utilisation par une femme enceinte pouvait arrêter la croissance des membres de l'enfant qu'elle portait.

à lire

Les midjets

C'est un cliché de dire que les Soviétiques viennent nous donner des "leçons" de hockey. Et pourtant, à Trois-Rivières, hier soir... page 29

Carte électorale

Le gouvernement fédéral a dévoilé, hier, un projet de refonte de la distribution des sièges aux Communes faisant passer à 354 le nombre de députés en 2,001. page 3

Pavillon Saint-Dominique

Rome donne le feu vert au cardinal pour trouver une solution au conflit qui oppose les sœurs Dominicaines au syndicat des employés. page 2

sommaire

Annonces classées 42 à 49
A Québec aujourd'hui 12
Arts et lettres 12 à 14
Bandes dessinées 41
Bridges 49
Décès 52
Economie-finances 24 à 27
Famille 18
Horoscope 50
Mot-mystère 42
Mots croisés 46
Page documentaire 27
Patron 47
Sport 29 à 35
Télévision 13 et 52

la météo

Généralement ensoleillé. Minimum près de 15, maximum près de 30. Demain: neige se changeant en pluie. Les détails, page 2



C'est du sucre!

Le sucre se fait rare... et cher. Les raffineries n'en ont pas assez accumulé en réserve et devront payer leurs nouveaux stocks plus cher sur les marchés internationaux. Conséquence logique, le consommateur paiera désormais son cinq livres de sucre raffiné \$1.54, comparativement à 77 cents en octobre dernier. L'augmentation du prix du sucre touche inévitablement

tous les produits dans lesquels il est utilisé: la crème glacée (... plus 8 pour cent), les pâtisseries (... plus 12 pour cent), et les céréales (... plus 15 pour cent). La raffinerie Redpath de Toronto n'aura sans doute pas de difficulté à payer les 40,000 tonnes de sucre brut qui lui restent à pelleter.

L'affaire Hearst

Des assistés sociaux refusent le "chantage"

(D'après AFP, UPI, AP, Reuter) — Si c'est un sentiment de répulsion qui semble dominer chez les assistés sociaux de Californie à la suite des exigences posées par les ravisseurs de la jeune Patricia Hearst, il semble cependant que leur hostilité à être nourris "grâce au chantage" s'atténue dès que la jeune fille sera libérée.

Ce sentiment anime les observateurs qui, sur place comme dans les salles de rédaction, suivent les péripéties de la stupéfiante affaire Hearst.

L'indignation des assistés, croit-on, n'est que provisoire. Elle durera tant et aussi longtemps que la jeune fille sera entre les mains de ses ravisseurs. Dès que la jeune Patricia sera sauvée, les assistés sociaux seront probablement plus réceptifs au programme de sou-

lagement de la misère issu de l'enlèvement de la petite-fille du puissant éditeur de San Francisco.

Une pétition, signée par environ 6,000 d'entre eux, déclare que toute nourri-

ture qui leur sera offerte sera refusée. "Nous refusons d'être les complices du chantage", dit en substance la pétition.

Une assistée sociale a (Suite à la page 2, 3e col.)

Journaliste enlevé

Atlanta, Georgie. (AAFP) — M. Reg Murphy, 40 ans, rédacteur en chef d'un quotidien de Georgie, l'"Atlanta Constitution", a été enlevé hier soir à Atlanta a confirmé aujourd'hui l'un des journalistes du journal.

L'information avait été précédemment divulguée par une chaîne de radio américaine, qui avait précisé qu'une personne se réclamant de l'"Armée révolutionnaire américaine" avait téléphoné le fait à une station de télévision locale.

"Je peux confirmer que

M. Murphy a été enlevé", a déclaré M. Edward Sears, journaliste à l'"Atlanta Constitution". Il a ajouté que c'était "tout ce qu'il pouvait dire".

Cet enlèvement survient seize jours après le rapt à Berkeley (Californie) de Patricia Hearst, fille du directeur du "San Francisco Examiner". Les ravisseurs qui se réclament de l'"Armée de libération symbionne" détiennent toujours leur otage qui a été mercredi, ainsi détenu, son vingtième anniversaire.

Pavillon Saint-Dominique

Rome donne le feu vert au cardinal

Ayant reçu le feu vert de Rome, le cardinal Maurice Roy, archevêque de Québec a maintenant toute liberté d'initiative dans le conflit de travail au Pavillon St-Dominique de Québec, les autorités de la Sacré Congrégation des Religieux ayant refusé d'intervenir personnellement.

Selon un court communiqué de cinq lignes émis par le secrétariat de l'Archevêché mardi après-midi, le cardinal laisserait savoir bientôt s'il interviendrait de nouveau ou non auprès des autorités du Pavillon St-Dominique. Selon le droit canonique, cependant, les sœurs du pavillon ne relèvent pas de l'autorité du cardinal.

On doit donc s'attendre à de nouveaux développements dans ce dossier. M. Richard Milhomme, porte-parole des grévistes ayant confié mardi après-midi que ces derniers attendaient le résultat des démarches du cardinal auprès de Rome avant d'entreprendre toutes nouvelles initiatives.

Depuis bientôt deux ans, toutes tentatives de rapprocher les parties se sont heurtées à la résistance farouche de Soeur Jeannette Bouchard supérieure des sœurs Dominicaines propriétaires du Pavillon St-Dominique.

La grève des 27 syndiqués (CSN) de l'établissement a débuté le 19 mars 1972 et la dernière séance de négociation remonte au 12 juillet 1972. Dans les offres finales qu'elles avaient faites à leurs employés dominicains refusant de réintégrer dans leur emploi 14 des 27 grévistes et affirmaient leur intention de remplacer graduellement les autres grévistes par des religieuses de la communauté.

Le cardinal Roy avait sollicité l'avis de la Congrégation des religieux, au début du mois de janvier, à la suite de l'occupation de l'archevêché par une quinzaine de grévistes. Ceux-ci avaient quitté les lieux, le 31 décembre, après avoir obtenu l'assurance que le cardinal s'adresserait à Rome.

L'affaire Hearst...

(Suite de la première page)

déclaré qu'elle acceptera la nourriture, "si cela peut sauver la petite Pat", mais sa famille n'y touchera pas. "Je l'offrirai aux chats, poursuit-elle, mais je ne le battra pas pour qu'il y touche".

"L'argent n'a pas d'odeur, il en va de même pour la viande" de dire une autre. Je ne vois pas pourquoi je la refuserais, si elle m'est offerte gratuitement".

DISTRIBUTION...

Un gigantesque dispositif de distribution alimentaire a été mis sur pied, hier, à San Francisco, pour donner quelque \$2 millions de vivres aux indigents de Californie, et le réclamait l'Armée symbiotique de libération comme condition préalable à la libération de la jeune Patricia Hearst, enlevée il y a maintenant quinze jours.

L'administrateur du programme, M. Ludlow Kramer, a annoncé, hier, qu'un parc de 35 camions était déjà disponible avec du personnel pour les

opérations de distribution, ainsi que des bâtiments pour stocker les vivres.

Dans l'un des entrepôts de la famille Hearst, on a emménagé un centre de coordination où sont installés 17 lignes téléphoniques. Alors que mille volontaires étaient réclamés pour l'exécution du projet, 2,800 sont déjà à l'œuvre pour commencer dès aujourd'hui la distribution.

Outre les \$2 millions réclamés par la SLA, près de \$100,000 de nourriture ont été donnés par différentes personnes ou sociétés alimentaires.

M. Kramer a précisé que toute marchandise livrée sera de première qualité et que des contrôles sur ce point seront sévères.

M. Hearst a promis que le programme ne sera pas suspendu si la jeune fille est libérée. Les \$2 millions seront entièrement distribués, que ce soit après ou avant la libération de Patricia.

Les ravisseurs n'ont pas encore commenté la mise en application du programme "People in Need". Samedi dernier, la SLA déclarait qu'elle se contenterait d'un geste de "bonne foi" du millionnaire californien, après que ce dernier eut déclaré qu'il lui était impossible de répondre à la demande initiale de ses ravisseurs qu'il estimait entre \$175 et \$400 millions.

Sur le plan des recherches policières, il semble acquis que les autorités ne tentent rien qui puissent

mettre en danger la sécurité de la jeune fille. Plus de 135 agents du FBI travaillent sur cette affaire qu'ils n'hésitent pas à qualifier de "premier événement politique" des Etats-Unis.

Le ministre de la Justice des Etats-Unis, M. William Saxbe, et le chef du FBI, M. Clarence Kelley, doivent arriver, aujourd'hui à San Francisco, pour observer ce qui promet d'être "la grosse affaire judiciaire" de l'année — mise à part l'affaire du Watergate.

Ils ont déclaré qu'aucune poursuite judiciaire ne serait intentée contre les personnes qui participent au programme "People in Need" ou contre les indigents qui se prévaudront de ce projet.

La page d'histoire

par la PRESSE CANADIENNE

Robert Southwell, poète anglais, a été pendu il y a 379 ans aujourd'hui—en 1595—au lendemain de son procès pour trahison. Southwell avait été emprisonné et torturé pendant trois ans parce qu'il était prêtre catholique romain. La loi interdisait à tout ecclésiastique catholique anglais de demeurer plus de 40 jours en Angleterre. Southwell, éduqué à Paris, s'était volontairement offert comme missionnaire pour défier cette interdiction.

1958—L'Egypte et la Syrie votent en faveur de la fusion de leurs deux pays pour former la République arabe unie.

1949—Une commission du gouvernement de Terre-Neuve approuve les conditions de l'union avec le Canada.

1941—Sir Frederick Banting, codécouvreur de l'insuline, perd la vie dans un accident d'avion à Terre-Neuve.

1901—La république de Cuba adopte sa première Constitution.

1838—Samuel Morse fait la première démonstration publique du télégraphe.

La conquête du marché...

(Suite de la première page)

"Nous pouvons parer à toute éventualité", a précisé l'entrepreneur.

Ces corbillards-ambulances s'achètent pour \$25,000. Ces véhicules de grand luxe, qui circulent à vitesse réduite pour les inhumations et à vitesse accélérée pour les services ambulanciers, subissent une importante dépréciation annuelle. Ils doivent aussi être remplacés régulièrement, car les familles des défunts n'accepteraient certes pas de les conduire au cimetière dans un "tacot".

Si la ville de Montréal possède ses propres voitures de patrouille convertibles en ambulances, la ville de Québec n'aurait pas les moyens d'en faire autant et préférerait laisser aux entrepreneurs le soin d'assumer les services ambulanciers. C'est du moins, l'avis de M. Gérard Moisan, entrepreneur.

Pour M. Moisan, l'achat d'ambulances par la ville, l'entraînement des policiers-ambulanciers, l'assignation de 6 hommes par voiture (trois équipes par ambulance par jour): tout cela constituerait un investissement considérable pour Québec.

Deux quartiers de Québec, ceux de Neufchâtel et Les Saules, possèdent cependant leur voiture-secours.

Toutes les autres régions du Québec métropolitain ont recours, pour les services ambulanciers, aux corbillards transformables de la douzaine d'entrepreneurs de pompes funèbres. Sauf aux heures d'inhumations.

Selon le juriste...

(Suite de la première page)

difficulté à réaliser son projet de la Baie James à cause de la question indienne, il n'a qu'à pousser Ottawa à user de ses pouvoirs pour solutionner la difficulté. Ce serait, à son avis, une démarche plus conforme au régime fédératif que "le spectacle du gouvernement fédéral incitant pudiquement le gouvernement québécois à négocier une entente avec les Indiens".

Pour les ouvriers

Une voix égale à celle des actionnaires

BONN (Reuter) — Le conseil des ministres ouest-allemand a approuvé, hier, un projet de loi avant-gardiste accordant aux ouvriers des grandes entreprises une voix égale à celle des actionnaires.

Réuni sous la présidence du chancelier Willy Brandt, le conseil des ministres a également approuvé les principes d'un deuxième projet de loi accordant aux salariés une part aux bénéfices de l'industrie.

Le projet de loi sur la participation, que le gouvernement entend faire mettre en vigueur le 1er janvier 1975, s'applique à toutes les sociétés employant plus de deux mille personnes. Il prévoit une représentation du personnel aux conseils d'administration, disposition qui, selon le chancelier Willy Brandt, "accordera aux partenaires sociaux un degré d'égalité que l'on ne trouvera nulle part ailleurs".

La future loi concernera au départ quelque 600 entreprises dont Krupp, Daimler-Benz, Bosch, Grundig, Siemens et Volkswagen. Elle prévoit que les administrateurs-salariés disposeront du même nombre de sièges aux conseils d'administration ou de surveillance que les représentants des actionnaires.

Barreau

et étudiants: nouvelle tournure dans le conflit

L'attitude du Barreau du Québec dans le conflit qui l'oppose aux étudiants de ses trois Ecoles de formation professionnelle a pris une nouvelle tournure.

Dans un communiqué, le Front commun des étudiants en droit a déclaré que, par l'intermédiaire de son porte-parole, Me Michel Robert, "le Barreau s'est moqué complètement de l'intervention de Me Jérôme Choquette, ministre de la Justice, et ne tient pas compte des revendications des étudiants".

Face à ces événements, les étudiants du Front commun des trois Ecoles professionnelles ont déclaré qu'ils intensifieront leur lutte, compte tenu notamment du bien-fondé de leurs revendications.

Courrier de la deuxième classe - Enregistrement No 1206.

les tailleurs de soie naturelle



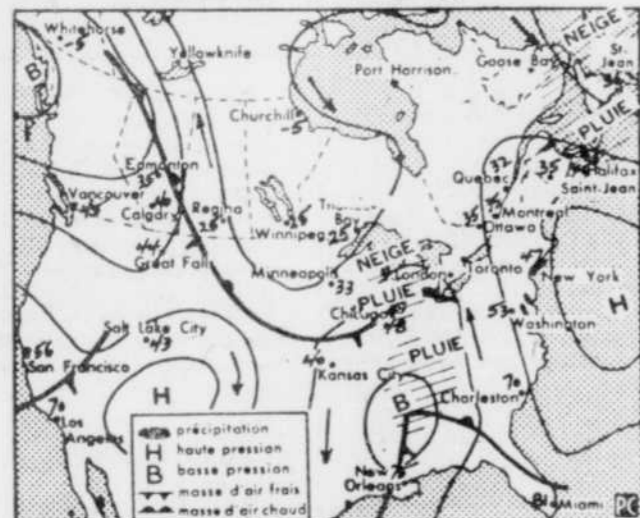
De la soie? Soit! À son naturel. Pour tailleurs des années 40 à conjuguer au présent. À noter: la veste longue. La jupe à plis piqués, couvrant le genou.

à gauche: Le classique effleurant à peine. Poches à la hauteur et en biais. Émeraude ou framboise. Tailles: 8 à 14. \$160.

à droite: Le style cardigan ceinturé. Boutonnage gansé menu. Surpiqué. Naturel, framboise ou émeraude. Tailles: 8 à 14. \$160.

simons
la contemporaine®
place de l'hôtel-de-ville/place sainte-foy

MÉTÉO



Ciel dégagé

Le temps se maintient doux et le ciel se dégage sous l'effet d'une zone de haute pression très étendue qui repousse les mauvais temps vers l'est. Les chiffres sur la carte indiquent les maxima pour aujourd'hui et les autres données valent pour le milieu de la journée.

PRÉVISIONS

MONTREAL (PC) — Voici les prévisions météorologiques pour la province de Québec et la vallée de l'Outaouais avec un aperçu pour demain.

Régions de l'Abitibi, Pontiac-Témiscamingue et de Chibougamau: Généralement ensoleillé. Minimum 5. Maximum près de 20. Aperçu pour demain: neige.

Régions de Montréal, de l'Outaouais et des Laurentides: Généralement ensoleillé. Minimum près de 20. Maximum de 30 à 35. Aperçu pour demain: neige se changeant en pluie.

Régions des Cantons de l'Est, de Québec et de Trois-Rivières: Généralement ensoleillé. Minimum près de 15. Maximum 30. Aperçu pour demain: neige se changeant en pluie.

Régions du Saguenay - Lac-St-Jean, et de la Haute-Mauricie: Généralement ensoleillé. Minimum près de 10. Maximum 25. Aperçu pour demain: neige.

Régions de Baie-Comeau, Sept-Îles, Rimouski et Gaspé: Lent dégagement. Venteux. Minimum près de 20. Maximum 30. Aperçu pour demain: généralement ensoleillé.

TEMPÉRATURES

TORONTO (PC) — Voici les températures rapportées mercredi dans quelques villes d'Amérique du Nord:		Ottawa	25 31
		Montréal	29 35
		Québec	22 34
		Fredericton	26 37
		Saint-Jean, N.-B.	28 42
		Moncton	23 45
		Halifax	26 44
		Charlottetown	13 47
		Saint-Jean, T.-N.	13 32
		Chicago	25 45
		Boston	40 50
		Washington, D.C.	43 57
		Miami	71 81
		San Francisco	43 57
Dawson	Min Max		
	-34 -16		
Vancouver	33 47		
Edmonton	9 30		
Calgary	21 34		
Saskatoon	-1 29		
Regina	11 26		
Winnipeg	-7 21		
Sudbury	12 29		
Toronto	32 37		

SOLEIL

VENREDI
Lever 6.38
Coucher 17.29

MARÉE

Basse 1h55
Haute 6h45
Basse 14h05
Haute 19h00

Un conflit s'enlise dans la région de l'Amiante

par Gilles PEPIN, de notre bureau à Saint-Joseph

Une grève se poursuit depuis un peu plus de deux semaines chez les 49 travailleurs d'atelier à la compagnie Fournier Steel Works Ltd, à Black-Lake, dans la région de l'Amiante. Le syndicat, affilié à la CSN, a déclenché la grève le 5 février et aucun progrès marqué n'est enregistré dans les négociations qui sont au stade de la conciliation depuis deux mois.

Les quelque 50 autres employés, travaillant surtout à l'extérieur de l'usine, sont cependant demeurés au travail, a déclaré, hier, au S.O.L.E.I.L. M. Renaud Fournier, président de cette compagnie spécialisée dans la fabrication et l'installation de machines destinées principalement aux entreprises minières.

M. Fournier n'a pas caché son intention de faire réaliser du travail dans d'autres ateliers de la région, parce que sa compagnie a des machines à

installer pour respecter des contrats déjà signés. Les grévistes continuent le piquetage normalement et dans le calme.

Les négociations, qui se sont poursuivies encore au cours de la dernière fin de semaine, en présence du conciliateur, M. René Laurin, échouent sur plusieurs points. Les syndiqués ont refusé hier, une récente proposition patronale concernant une rémunération à pourcentage représentant environ \$0.45 d'augmentation annuelle pendant trois ans; ils réclament encore maintenant une augmentation fixe de salaires, au taux de \$0.65 l'heure par année ainsi qu'un contrat de deux ans.

Les employés en grève désirent également rester libres de faire du travail en heures supplémentaires, rejetant ainsi une clause de la proposition de l'employeur selon laquelle il ne devrait pas y avoir de refus concerté à ce sujet. Principalement, il y a, en outre, une clause concernant la classification qui ne plaît pas aux travailleurs, a déclaré, hier, le président syndical, M. Réal Loignon.

Les pompiers de Montréal menacent de paralyser le service des incendies

MONTREAL (PC) — M. Jean L'Abbe a prédit, hier, que les 2.400 pompiers de Montréal, qui ne peuvent recourir à la grève, pourraient bientôt "tomber malades 24 heures".

Le président de l'Association des pompiers de Montréal a ajouté qu'il entend exiger, devant les tribunaux, la somme de \$6.254.000 "à titre d'intérêts dus", s'il ne parvient pas à s'entendre avec la municipalité de Montréal sur les sommes qu'elle doit à la caisse de retraite des pompiers.

Toutes ces questions en litige ne sont pas exactement nouvelles, comme on l'a rappelé en conférence de presse. Un fait toutefois mérite l'attention. Me Gaston Gamache s'occupe des intérêts des pompiers dans ce dossier et il est aussi procureur des policiers de Montréal, qui doivent se réunir fin février pour discuter une nouvelle fois des arrangements dus par la municipa-

lité à leur caisse de retraite et de points de négociation collective.

Coordination de campagnes de pression? demande-t-on à M. L'Abbe, qui répond par un: "Nous nous tenons en contact mais les policiers, eux, sont administrateurs à part entière de leur caisse de retraite. Nous, nous ne sommes que trois représentants de l'Association à un conseil d'administration qui compte sept chefs de services de la municipalité, dont le chef du contentieux, Me Michel Côté, et le directeur du service des incendies de Montréal, M. Plaisance".

Montréal, qui devait \$23 millions à la caisse des pompiers en 1966, doit maintenant \$44 millions à une caisse qui avait un actif, en décembre 1972, d'environ \$32 millions.

"Les gars vont se tanner", tient à affirmer Jean L'Abbe au sujet de cette question litigieuse. On nous soumet à un régime de travail qui empêche la grève et lorsque la sentence arbitrale nous donne raison, la municipalité de Montréal "manoeuvre par en-dessous" pour obtenir de Québec une loi spéciale l'autorisant à différer ses paiements".

Les pompiers de Montréal ont sollicité, le 25 janvier, une rencontre avec le ministre québécois des Affaires municipales, M. Victor Goldbloom, "qui est toujours en voyage et n'a pas pu nous rencontrer" à ce jour, dit le leader des pompiers. Une telle rencontre avec le ministre aurait été utile "pour discuter du refus

apparent de la municipalité de Montréal de payer au moins l'intérêt du déficit actuariel

au fonds de pension des pompiers de Montréal", disait la lettre du 25 janvier.

ERRATA		
Veillez prendre note qu'il s'est glissé trois erreurs dans notre annonce du 20 février 1974.		
A l'item GELEE EN POUDRE Royal - Saveurs assorties Pg 3 et .10 (au lieu de .17)	A l'item FROMAGE TRANCHE Richemille - Ordinaire Tranche individuelle Pg 8 et .48 (au lieu de .51)	A l'item LIQUEURS DOMINION Assorties Bout. 30 et Bout. remboursables .17

A LIQUIDER
directement du moulin
50 PAQUETS DE \$135.00
BOIS ASSORTI
TEL.: 687-2960

Opposition à une grève à la Consol

par Gilles BOIVIN

Les quelque 675 employés de l'usine de la Consolidated Bathurst, à Port-Alfred, au Saguenay, ont refusé de suivre le geste de leurs collègues des bureaux et se sont prononcés contre la grève pour forcer la compagnie à améliorer ses offres.

Lors d'un vote pris mercredi soir, les employés de l'usine se sont prononcés à 328 contre 291 contre l'utilisation du droit de grève pendant que leurs collègues des bureaux optaient, pour leur part, à 75 pour cent en faveur d'un débrayage.

Une nouvelle séance de négociation est prévue pour samedi afin de tenter d'en arriver à un règlement dans la négociation de ces deux conventions collectives des deux syndicats (CSN) représentant ces groupes d'employés du papier.

Quant aux 50 employés de bureau, ils pourraient utiliser leur droit de grève bientôt si les pourparlers n'aboutissent pas à un règlement satisfaisant.

Les principaux points en litige dans ce cas particulier portent sur l'horaire de travail pendant la saison estivale (les employés demandent une réduction des heures de travail sans perte de salaire) et sur l'administration du régime de retraite des employés.

Chez les travailleurs de l'usine, le refus de se mettre en grève ne signifie pas pour autant une acceptation des dernières offres patronales.

A ce chapitre, les principaux griefs des syndiqués portent sur l'horaire de travail 4-2 (4

jours de travail suivis de 2 jours de congé) qui a pour effet de réduire le nombre d'heures de travail hebdomadaire.

Cette réduction (deux heures et demie) entraîne nécessairement une diminution de salaire et les employés voudraient obtenir une compensation pour ces pertes.

La question de l'administration du régime de retraite pose également un problème, la Consolidated Bathurst ayant refusé de remettre aux employés l'administration des fonds qui y sont investis. Ces fonds sont présentement administrés par une firme spécialisée.

EL GROS S'EN VIENT!..

Paquet
CENTRE-VILLE PLACE LAURIER

Serta

Offre Spéciale de matelas

Matelas ou sommier-caisse
Rêverie de SERTA

Offrez-vous une détente paisible. Matelas fait de 252 ressorts et support sur les côtés prévenant l'affaissement. Feutre blanc comprimé et coussin isolant recouvert d'un piqué continu sur polyuréthane. Poignées cordelées pour la manutention. Largeurs de 39 ou 54 pouces.

Meubles, r. 30, 5e, Centre-Ville et r. 830, Place Laurier 2e.

Spécial **54**⁹⁹ le morceau

Tappan GURNAY
...un moyen magique de réussir tous vos plats!

DESSUS DE CUISSON ELECTRIQUE
Modèle TU-2672 2 éléments de 8" dont un ultrarapide de 2.600W/2 éléments 1250W-6", lampe-témoin pour éléments de surface. Dessus de cuisson à bords relevés.

FOUR ENCASTRE
Modèle TO-2670 Four à auto-nettoyage continu - Horloge et minuterie automatique - Bâtiment - Lumière de four avec commutateur - Lâche-à et grill. Four à four polycarbonate.

Conditions faciles de paiement. Livraison gratuite.

INIOREAU
LIMITÉE
44, rue St-Louis, Lévis, 837-9321

Lit continental Révélation de SERTA

Matelas de 512 ressorts lovés. Rebord en acier prévenant l'affaissement des côtés. Recouvrement en coutil imprimé et piqué en forme de losanges. Tête de lit en vinyle. La base repose sur des roulettes.

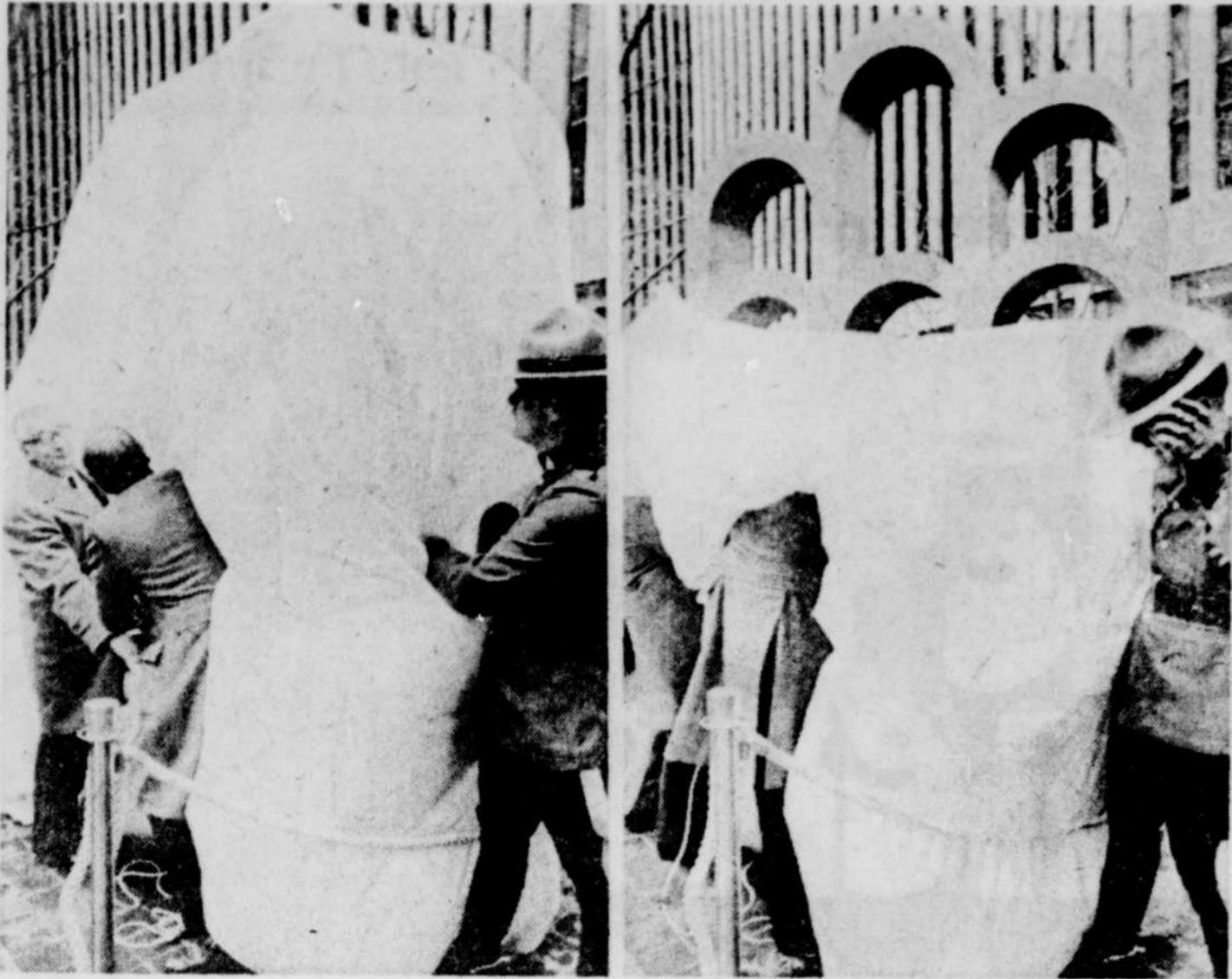
L'ensemble comprend le sommier, matelas, tête, base. Largeur de 36 ou 39 pouces.

Spécial **99**⁹⁹ rég. 129.95

Meubles, r. 30, 5e, Centre-Ville et r. 830, Place Laurier 2e.

Facilités de paiement convenant à tous les budgets. Utilisez votre carte de crédit Paquet.

Serta



Enseignement professionnel

La Régionale du Golfe tente de régler le manque de professeurs

par Gilles OUELLET, de notre bureau de Sept-Iles

En attendant la législation, que le ministère de l'Éducation doit adopter, au début du mois de mai, concernant l'enseignement professionnel au Québec, les commissaires de la Régionale du Golfe ont décidé d'exercer des pressions sur le gouvernement, afin qu'il fasse sa part dans la recherche des solutions au problème du manque de professeurs qu'éprouve actuellement cette commission régionale.

Les commissaires se rencontreront de nouveau le 20 mai pour étudier la décision du ministère et pour entrevoir des solutions au problème qui prive de cours, depuis septembre dernier, quelque 200 étudiants du niveau secondaire professionnel.

Ces étudiants, qui viennent de Port-Cartier et de Natashquan, de Sept-Iles et de Shefferville, et qui ont surtout choisi les disciplines de mécanique automobile, de soudure, de métal en feuille, et de menuiserie, risquent bien de perdre la présente année scolaire parce qu'il n'y a pas de professeurs pour dispenser les cours dans ces domaines.

"Le ministre, les sous-ministres, et les directeurs généraux des services du ministère de l'Éducation, sont au courant de cette situation", a dit le directeur général de la Commission régionale, M. Léopold Lavertu, qui estime que ce serait un désastre de ne pas avoir de cours professionnels dans une région industrielle comme la Côte-Nord.

Si le ministère est apparu sensible au problème et qu'il doit annoncer une politique

sur ce sujet, il n'en demeure pas moins que les autorités de la régionale attendent encore le rendez-vous qu'elles ont sollicité auprès du ministre Cloutier pour lui exposer la situation. On a d'ailleurs insisté de nouveau pour être enfin reçu par le ministre.

D'après les informations fournies aux commissaires réunis à Sept-Iles, il ressort qu'un travail considérable a été fait pour trouver du personnel enseignant, que le comité du personnel de la régionale a fait des observations

répétées auprès du ministère de l'Éducation pour avoir des professeurs; mais aux conditions salariales qu'offre le gouvernement, la régionale ne parvient pas à trouver de candidats.

La régionale, qui a annoncé qu'elle donnera les cours d'enseignement professionnel en septembre si elle recrute enfin du personnel enseignant, émet un sérieux doute sur sa réussite si des mesures incitatives, voire incitatives, ne lui sont pas permises par le gouvernement.

Le problème a pris de l'ampleur quand la convention collective des enseignants est devenue provinciale. On a expliqué que la Régionale du Golfe, qui auparavant négociait les contrats d'engagement avec ses enseignants, accordait à ces derniers un salaire annuel de quelque \$2,000 de plus que ne recevaient leurs confrères du reste de la province; or, le problème s'est particulièrement aggravé depuis que la convention provinciale des enseignants est en vigueur, puisque cette convention n'a pas prévu de

dispositions spéciales concernant les professeurs des régions éloignées.

La question est maintenant de savoir si le ministère de l'Éducation et la Centrale de l'enseignement du Québec accepteraient de rouvrir les négociations pour introduire au moins un amendement sur ce sujet.

Pour M. Lavertu, directeur général de la régionale, le ministère devrait encourager un cours de formation des maîtres pour l'enseignement professionnel, afin au moins de régler une partie du problème actuel alors qu'il y a des élèves, des facilités matérielles, mais pas de professeurs.

Tout le sujet était approprié pour permettre aux commissaires de discuter, une fois de plus, des normes du ministère, des inadmissibles dans les budgets, des disparités régionales, des droits des citoyens qui habitent les régions éloignées, du peu de connaissance qu'ont les fonctionnaires sur une région comme la Côte-Nord, etc., et c'est ce qu'ils firent en partie lundi soir.

Assureur tenu de verser \$100,000

MONTREAL (PC) — Un juge de la Cour supérieure a ordonné à une compagnie d'assurances, hier, de verser la somme de \$100,000 aux familles de trois employés de l'Iron Ore, disparus depuis six ans dans l'écrasement d'un avion.

Le juge Ruston B. Lamb a rejeté les prétentions de la compagnie Sun Insurance Office, de Toronto, voulant que la police-groupe détenue par les victimes ne s'appliquait pas dans ce cas.

Le président du tribunal a alloué \$50,000 à la famille de M. John Weir, de Sept-Iles, et \$25,000 à chacune des deux familles de MM. Jean Gervais, de Trois-Rivières, et Gino Slongo, de Sept-Iles.

L'avion, un Cessna 310 loué à la Wheeler Northland et piloté par M. Pierre Marcoux, est disparu le 8 février 1968, après avoir décollé de Sept-Iles. On ne l'a jamais retrouvé.

Les enseignants de CEGEP ne veulent pas négocier sur la question de la tâche

MONTREAL (PC) — La Fédération des enseignants de CEGEP a refusé, hier, l'invitation du gouvernement de profiter des négociations sur la classification pour ouvrir des pourparlers sur la question précise de la tâche.

Aux yeux de la Fédération, l'offre du négociateur gouvernemental M. Jean-Guy Roy, apparaît "étonnante, intrigante et cache peut-être des intentions maléfiques".

Plutôt que d'accepter l'invitation, la Fédération a donné une conférence de presse, hier, pour poser trois questions:

Pourquoi le gouvernement tient-il à négocier la tâche maintenant? Quel impact aura cette négociation? Faut-il accepter l'invitation sans autre garantie qu'une ouverture de table?

La Fédération soupçonne que la commission d'étude créée par le ministère de

l'Éducation pour trouver des solutions au problème de la tâche est "épuisée, manque de données et que le ministère prétexte une table de négociations pour recueillir l'information que la partie syndicale a refusé jusqu'ici de lui fournir".

L'autre hypothèse avancée par la Fédération prête au ministère de l'Éducation l'intention de négocier un nouveau régime pédagogique. Dans cette optique, la Fédération croit que le ministère se propose d'appliquer les recommandations du Conseil du patronat au Conseil supérieur de l'éducation.

Et le voile tomba!

Le président du COJO, M. Roger Rousseau, et le président du conseil de Manhattan, M. Persy Sutton, ont été pris sous la couverture en dévoilant le sigle des jeux Olympiques de 1976, en

face du consulat canadien à New York, hier. Un agent de la RCMP tente de les aider...

Les étudiants en orientation de Laval, inquiets de leur avenir

par Louise PICARD

Quelque 300 étudiants en orientation à l'université Laval s'interrogent et s'inquiètent du sort qui leur est réservé.

Dans un avenir plus rapproché, quelque 70 finissants de 3ème année susceptibles d'obtenir leur baccalauréat cette année se demandent si ce diplôme suffira à satisfaire les exigences requises par la Corporation des conseillers d'orientation du Québec, laquelle fera connaître sa décision à la mi-mars.

Ainsi le cheminement de la Corporation dans l'étude des critères d'admission des nouveaux bacheliers d'orientation a fait l'objet de discussions au cours d'une journée d'information qui avait lieu, hier, à la cité universitaire, parmi un groupe d'étudiants en orientation.

Une maîtrise plutôt qu'un baccalauréat serait peut-être exigée comme condition à la pratique professionnelle et diverses modalités seraient offertes pour l'obtention de cette maîtrise - stages supervisés d'un an dans des centres accrédités, obtention de crédits par des cours d'été, séminars, etc.

C'est du moins ce qu'a laissé entendre le président de la Corporation des conseillers en orientation, M. Jean-Hugues

Poirier, qui assistait à ce colloque.

Le Code des professions (loi 250) recommande, entre autres, que des modalités de collaboration entre les établissements d'enseignement et les corporations soient établies, de façon à ce que les programmes de formation, la préparation d'examens et l'évaluation des stages de formation soient partagés.

Ceci suppose une confrontation de deux parties et le président de la Corporation estime qu'il serait dommage que l'étudiant ne soit pas reconnu au niveau universitaire en dépit d'un permis de pratique professionnelle décerné par la Corporation.

Pour sa part, le directeur du département d'orientation à Laval, M. E. Slater, n'y voit pas de problèmes "puisque les compétences exigées par la corporation correspondent exactement aux objectifs des programmes du baccalauréat lesquels sont inscrits dans les derniers documents des lois officielles du programme".

De plus, les universités ont-elles même demandé de collaborer davantage à la programmation des cours mais cette collaboration ne mesure pas pour autant les étudiants qui se demandent comment on peut ainsi décider de leur sort et fixer des normes avant même d'avoir évalué leurs

qualifications et leur compétence sur le marché du travail.

Rappelons que le baccalauréat en orientation a fait place à la licence désormais abolie au niveau universitaire. Les finissants de cette année seront donc les premiers à décrocher un baccalauréat, dans ce secteur. Quant à la maîtrise, il leur faudrait prolonger le cours d'un an et demi.

Les étudiants estiment qu'ils sont victimes d'un manque de prévoyance de la part des autorités, affirmation qui fut d'ailleurs approuvée par le président même de la corporation.

Une telle politique semblait-il n'inciterait pas les étudiants à aller travailler dans les régions éloignées déjà mal desservies dans ce secteur, puisqu'il leur faudrait revenir à l'université pour l'obtention de crédits en vue d'une maîtrise, alors qu'ils sont déjà engagés dans le milieu du travail.

Au Québec, où l'on compte 700 conseillers d'orientation, le ratio consiste en un conseiller par 800 étudiants, alors qu'un chiffre raisonnable serait un par 500 étudiants ou par 300 si l'on vise à un chiffre idéal.

Le conseiller d'orientation est encore perçu, par certains

principaux d'écoles, comme un individu un peu gênant, une sorte d'objectif de conscience. Plus sensibilisé aux relations humaines, et moins préoccupé par la discipline, il tend à se ranger du côté de l'étudiant.

Les services aux étudiants qui ne possèdent pas encore de traditions bien établies ne constituent pas une priorité au niveau des budgets des commissions scolaires, souligne M. Guy Dion, directeur des services aux étudiants au ministère de l'Éducation, lequel souhaite une plus grande intégration des conseillers dans le milieu scolaire de même qu'une plus grande participation de ceux-ci aux journées pédagogiques réservées aux enseignants.

Les événements de groupe, ayant plus d'éclat que les gestes posés en vue de répondre aux besoins des individus, retiennent davantage l'attention des administrateurs des milieux scolaires lorsqu'il s'agit de la répartition des fonds budgétaires.

Des pressions se font cependant auprès des facultés des sciences de l'éducation, à l'intérieur du secteur des brevets d'enseignant, pour sensibiliser davantage les individus à l'importance des relations humaines dans le milieu de l'enseignement, de conclure M. Dion.

EL GROS
S'EN VIENT!..

T'ES
TOUTE À
LA MODE

en
Daisyfresh*

Léger soutien-gorge de nylon lustré bordé de doux satin. Donne des lignes parfaites. Bikini assorti pour les vraies élégantes. Blanc, beige, basané, corail, rose, jaune, menthe et bleu.

Soutien-gorge (2900): A-B-C, 32 à 38, \$6.
Bikini (6900): S-M-L, \$2.50.

LA CIE L'ÉE
DOMINION CORSET
Québec • Montréal • Toronto • Vancouver

toutes douceurs...

Douce robe longue lustrée, souple, en 100% polyamide. Drapée, moulante, elle s'attache au cou et se porte avec un magnifique châle doucement imprimé et frangé de fils de soie. Des importations françaises raffinées toutes douceurs féminines.

Salon Jade

1148, ST-JEAN
Stationnement gratuit à l'Hôtel de Ville

PLACE LAURIER
Stationnement dans le mall nord de Place Laurier, à deux pas du magasin.



C'est assez!

La nuit dernière, à Sainte-Foy, des épouses de militaires ont bloqué la rue Piedmont, interdisant ainsi l'accès aux camions allant décharger de la neige, provenant du centre commercial de Place Laurier, dans un dépôt situé rue Picardie, sur un terrain appartenant à Paul Racine (Delirano). Une pétition fut remise au conseiller

du quartier, lui demandant d'intervenir parce qu'au mois de mai, chaque année, cette neige qui fond inonde nos caves et parterres, causant beaucoup de dommages, en plus d'avoir à subir le bruit assourdissant des camions à bascule, niveleuses et béliers mécaniques.

La construction d'une école retardée, à Lac-Beauport

par Tom FRECHETTE

Les parents de la municipalité de Lac-Beauport sont mécontents. Ils viennent d'apprendre que le projet de construction d'une nouvelle école sera retardé d'un mois, à cause d'une politique du ministère de l'Éducation.

On sait que le ministère comprime sensiblement son budget d'immobilisations pour la construction d'écoles en 1974-1975. La construction de l'école de Lac-Beauport risque alors d'être sacrifiée à d'autres priorités et d'aboutir sur "la tablette".

Dans une lettre rendue publique hier soir, devant quelque 75 parents, au cours d'une séance d'information, M. Jean-Claude Barrette, secrétaire particulier adjoint au ministre de l'Éducation, confirme le gel de tous les projets prévus à l'échéancier pour mise en chantier durant l'exercice financier 1974-1975.

A la demande du Conseil du Trésor, tous les projets envisagés devront faire l'objet d'une révision et d'une justification très serrée, compte tenu de la conjoncture actuelle avec la

baïsse du taux de natalité, la hausse des coûts de construction et la rareté de certains matériaux de construction.

Et le ministère ne peut pas engager de crédits en immobilisations avant la fin de mars 1974, alors que seront connus les résultats de cette révision. A cause de cette mesure, l'ouverture de l'école qui était attendue pour janvier 1975 serait reportée à septembre 1975, si jamais elle est construite.

Pourtant, la localité de Lac-Beauport a un besoin urgent d'une nouvelle école pour remplacer une bâtisse à la veille d'être fermée.

ECOLE DANGEREUSE

Le sous-sol de l'école St. Dunstan actuelle a déjà été condamné. Forcés d'évacuer leur local, les enfants de la maternelle furent logés au rez-de-chaussée. Ce surplus de clientèle souleva la nécessité d'un décongestionnement et les élèves du deuxième cycle à l'élémentaire furent dirigés à l'école de Notre-Dame-des-Laurentides.

A cause de son état

minaire, l'école est menacée de disparaître parce que la Commission scolaire des Ilets la considère non rentable au point de vue pédagogique.

En plus d'être affectée par un approvisionnement d'eau potable insuffisant, la bâtisse ne répond pas aux normes de la sécurité. Pour faciliter une évacuation massive des élèves dans un cas d'incendie, la commission scolaire fait percer deux murs pour l'installation de portes.

Pour la prochain année académique, la commission scolaire songe sérieusement à placer tous les élèves du cours élémentaire de Lac-Beauport dans l'annexe de l'école l'Assomption, à Notre-Dame-des-Laurentides, ce qui n'a pas l'heur de plaire aux parents.

D'un autre côté, les parents ont obtenu, après trois ans de revendications, la certitude qu'ils auraient leur école neuve tant réclamée. L'engagement est si assuré que les administrateurs de la Commission scolaire des Ilets ont eu le feu vert pour transiger l'achat d'un terrain près de l'école actuelle. Ils ont même un crédit d'investissement de \$30,000 pour franchir cette étape.

Il est à prévoir que le député du comté de Charlesbourg, M. André Harvey, sera talonné de près, car des parents ont souligné l'absence de leur représentant au gouvernement, malgré l'invitation qui lui avait été transmise samedi.

Tentatives en vue de régler le conflit scolaire, à La Romaine

par Gilles OUELLET, de notre bureau à Sept-Îles

Si le temps le permet, ce matin le directeur général de la Commission scolaire de la Côte-Nord du golfe Saint-Laurent (bill 41), M. Paul-A. Poisson, un fonctionnaire du service du personnel au ministère de l'Éducation, M. Léopold Bouchard, le président et deux conseillers techniques du syndicat des enseignants du Nordet, MM. Martin Tremblay, Maurice Boutin et Paul-E. Giguère, doivent se rendre à La Romaine, par vols nolisés, pour régler le conflit qui dure depuis le début de la semaine à l'école commune de l'endroit et qui prive près de 300 élèves de cours.

Tard hier soir, on apprenait que l'école était encore occupée par l'enseignante suspendue, Mlle Monique Lègare, par les trois professeurs qui ont débrayé pour l'appuyer, et par des parents.

Durant la journée d'hier, des bulletins d'information venant des deux parties en cause (des contestataires et de la direction de l'école) ont été distribués à la population du village.

Les occupants de l'école ont continué de réclamer la démission ou le congédiement du principal, M. Charles Bouras-

sa; de demander que l'enseignante suspendue soit réintégrée dans ses fonctions et qu'aucune représaille ne soit exercée envers les enseignants qui l'ont appuyée.

Le directeur de l'école a pour sa part publié un message à la population dans lequel il présente un historique du conflit et demande aux occupants de l'école de lui faire parvenir leurs revendications par écrit.

Par ailleurs, le syndicat des enseignants du Nordet a aussi fait parvenir un communiqué à la population de La Romaine pour appuyer les citoyens et les professeurs impliqués dans le litige et pour les encourager à poursuivre la lutte.

Le syndicat a pris les dispositions pour que la déclaration du président de la CEQ sur ce sujet soit distribuée à la population. M. Yvon Charbonneau qualifie l'attitude du principal d'école, qu'il dit connaître d'ailleurs, de "profondément révoltante et indignante". M. Charbonneau appuie la demande des enseignants du Nordet qui prient M. Poisson de congédier le principal de l'école.

Pendant ce temps, à La Romaine, les treize autres enseignants de l'école occupée ont annoncé qu'ils appuyaient à l'unanimité la décision prise par la commission scolaire et le principal, décision qui suspend Mlle Lègare "pour désertion de poste et insubordination" en atten-

dant qu'elle soit congédiée. Les autorités reprochent notamment à cette enseignante des absences non permises par le principal.

La suspension de Mlle Lègare semble être l'incident qui a mis le feu aux poudres. En effet, selon diverses sources d'information, un climat tendu existait depuis déjà quelques semaines entre la direction de l'école, un groupe de professeurs et des parents de l'endroit.

Les deux comités d'école (indien et blanc) appuient le principal, M. Bourassa; par contre, une conversation téléphonique chez les occupants a permis de constater que les comités d'école n'étaient plus reconnus par certains parents

qui se sont dit "écœurés de ce dictateur et des réunions en vase clos".

D'après le syndicat des enseignants du Nordet, l'arrogance et le mépris qu'affiche le principal ont engendré un climat explosif et étouffant chez la population de l'endroit.

Les plus optimistes croient maintenant que les cours ne reprendront certainement pas avant lundi matin à La Romaine.

Notons que ce secteur du Québec est régi par un bill spécial, le bill 41, qui confère des pouvoirs spéciaux, dont ceux attribués aux commissaires et au directeur général de la commission scolaire. Ce directeur relève du ministre de l'Éducation.

Fusion du village de Francoeur et de la paroisse de St-Apollinaire

par Paul-Henri DROUIN, de notre bureau à Saint-Joseph

Par un arrêté ministériel, la paroisse de Saint-

Apollinaire et le village de Francoeur, dans le comté de Lotbinière, sont maintenant fusionnés. Cette nouvelle municipalité portera le nom de

"Saint-Apollinaire" et sera régie par le code municipal.

La nouvelle a été rendue officielle, hier, quand le ministre des Affaires municipales, le Dr Victor C. Goldbloom, a fait parvenir une lettre à cet effet au secrétaire-trésorier de la nouvelle municipalité, M. Laurent Lamontagne. Celui-ci remplissait ces mêmes fonctions simultanément pour les deux anciennes municipalités qui viennent d'être fusionnées.

Cette demande de fusion, par la paroisse de Saint-Apollinaire et le village de Francoeur, a été très bien accueillie par le lieutenant-gouverneur, car aucune demande d'enquête n'a été faite à la Commission municipale du Québec.

Si l'on se reporte à l'entente, conclue par les municipalités de la paroisse Saint-Apollinaire et du village de Francoeur, la première élection générale, de la nouvelle municipalité de Saint-Apollinaire, aura lieu le premier dimanche du mois suivant le trentième jour de l'entrée en vigueur des lettres patentes.

Aussi, il a été convenu que les emprunts à long

terme, contractés par chacune des anciennes municipalités, seront remboursés conformément aux clauses d'imposition de chacun des règlements.

Quant aux surplus ou déficits, ils seront au bénéfice ou à la charge du secteur qui a accumulé le surplus ou occasionné le déficit.

Une chaussée enneigée serait la cause d'un accident mortel

par Lucien LATULIPPE

La chaussée enneigée serait à l'origine de la collision qui a fait un mort et trois blessés, hier matin, sur la route 20, à Issoudun, dans le comté de Lotbinière.

La victime est Lévis Tremblay, âgé de 24 ans, du 19, rue Laliberté, à Chicoutimi-Nord. Les blessés, dont l'état est grave, sont Gisèle et Bertrand, âgés d'une vingtaine d'années, sœur et frère de la victime. Anne Tremblay s'en est tirée avec quelques contusions.

La tragédie est survenue vers 6h25. L'auto des Tremblay circulait vers Montréal. Elle a doublé un camion-remorque et elle s'est mise à dérapier. Le camionneur n'a pu l'éviter et ce fut l'impact.

L'auto, qui conduisait Gisèle Tremblay, a été projetée d'un côté de la route et le

camion a pris le côté opposé. Les ambulances Beaudoin et Ferland ont transporté les blessés au CHUL et à l'hôpital de l'Enfant-Jésus.

Pendant que l'agent Julien, du poste de la Sûreté du Québec à Laurier-Station, procédait aux constatations d'usage avec des confrères, un autre camion-remorque s'est amené sur les lieux. La remorque s'est mise à dérapier sur la chaussée et elle a fauché deux autos-patrouille. Aucune police n'a été blessée.

Un autobus scolaire, ne transportant aucun écolier, est entré en collision avec un camion, vers 9h hier matin, à l'entrée de Gaspé. Quelques personnes ont subi des blessures légères.

La météo prévoyait, hier soir, un temps ensoleillé un peu partout au Québec, aujourd'hui. Mais une dépression nous réserve de la neige et de la pluie, demain.

A Baie-Comeau, la précipitation avait atteint neuf pouces,

LES AVOCATS
• MAURICE DUPLESSIS
• MICHEL BROCHU
• CLAUDE BECOTTE
1026, St-Jean, suite 100
Québec 4 529-0181

VENTE INVENTAIRE

SHAG 100% nylon, couleurs au choix. Prix sugg. \$7.95 v.c.	SPECIAL 5.50 v.c.	TAPIS COMMERCIAL 100% nylon, couleurs au choix. Rég. \$7.95 v.c.	SPECIAL 4.95 v.c.
IDEAL POUR CUISINE 100% nylon, couleurs au choix. Rég. \$8.95 v.c.	SPECIAL 6.50 v.c.	OZITE 100% poly., endos coarçonnés, couleurs au choix. Rég. \$4.95 v.c.	SPECIAL 3.50 v.c.

TAPIS MONARQUE ENR.
326, rue Caron, Québec 2 / Tél.: 529-6440
Estimation et service de décoration gratuits à domicile

ELGROS S'EN VIENT!..

Concernant le lien direct Le gouvernement doit se décider dès cette année

par Roch DESGAGNE

C'est maintenant l'impatience qui s'empare des citoyens de la Rive-Sud et de Québec touchés par le vieux projet de lien direct entre les centres-villes de Québec et de Lévis. En général, on estime que le stade des études et de la consultation populaire est dépassé, et que le temps est venu de concrétiser le projet.

Le maire et député de Lévis, M. Vincent Chagnon, a synthétisé les opinions de la majorité, à la réunion d'information de la Chambre de commerce de Lévis, hier soir, en soutenant qu'une décision définitive et officielle doit être prise, cette année, par les autorités gouvernementales, quant à la réalisation du lien direct.

Rappelant qu'il y a un an jour pour jour, l'ex-ministre des Transports, M. Bernard Pinard, avait dit qu'une décision devait être prise en 1974, M. Chagnon a souligné qu'il est essentiel et prioritaire pour tout le Québec métropolitain que cette communication directe soit établie, le plus tôt possible.

Le maire-député de Lévis croit, comme plusieurs, qu'il ne faut pas multiplier les études pour différer le projet, et qu'il faut lâcher les idées chimériques comme le téléphérique, l'hélicoptère ou moyens semblables de relier les deux rives du Saint-Laurent.

FAIRE L'UNITE

A son avis, ce qui a toujours manqué, jusqu'ici, c'est un véritable consensus régional des forces vives de Québec et de la Rive-Sud, qui ont besoin l'une de l'autre pour progresser.

Selon le plus ardent promoteur du lien direct, M. Claude Moquin, il ne manque plus que l'effort politique et l'unité des deux rives, pour accélérer la concrétisation des données techniques que l'on possède. Tant que le projet traîne, les centres-villes dégènerent et le ralentissement économique affecte toute la région.

DANS UN AVENIR A "MOYEN TERMÉ"

Le directeur de la planification routière du ministère des Transports, M. Robert Grégoire, a tenté de démontrer, statistiquement et selon les extrapolations scientifiques, que le lien direct sera une nécessité "dans un avenir à moyen terme", c'est-à-dire vers 1982.

M. Grégoire a détaillé les avantages et les inconvénients des cinq possibilités de lien direct retenues par les spécialistes du gouvernement: quatre axes centraux Québec-Lévis et l'axe de l'Île d'Orléans.

Les axes Anglo (prolongement du boulevard Henri-Bourassa) et de la Falaise, sont éliminés, pour des raisons d'esthétique ou d'économie. Les deux projets les plus populaires sont l'axe Laurentien, qui relierait le réseau routier de la rive nord en traversant la basse-ville, et l'axe Dufferin, qui serait constitué d'un pont sur le fleuve et d'un tunnel à travers la falaise de la haute-ville de Québec. L'idée d'un lien via l'île d'Orléans n'est pas tout à fait éliminée.

PAS UNE PRIORITE...

Pour le nouveau ministre des Transports, M. Raymond Mailoux, le lien direct est un "souci", mais non une priorité, signale M. Grégoire.

La nécessité d'un nouveau pont est reconnue, par tout le monde, mais on ne s'accorde pas sur l'échéancier de sa réalisation. Du côté du gouvernement, on attend les conclusions d'autres études, et l'on consulte les populations et les groupements intéressés.

Cette insistance à vouloir consulter semble même choquer les citoyens, qui sont surpris de voir les autorités gouvernementales si préoccupées de l'opinion publique, alors qu'on n'a jamais demandé l'avis de quiconque pour construire le pont Pierre-Laporte juste à côté du pont de Québec.

BOUCHERIE R. VILLENEUVE
Spécialité: **VIANDE PRIX DU GROS**
POUR VOTRE CONGELATEUR
Tél.: 623-1405
1024, AV. BOURG-ROYAL
CHARLESBOURG-EST

un bon gouleton à la chandelle

PARMI LES SPECIALITES
la coquille St-Jacques 3,30
petonscles, crevettes, champignons,
échalotes, vin blanc, velouté
de poisson.

LE TROU NORMAND
2502 chemin Ste-Foy,
(près du Vallon) 653-9877

DENTISTE nouveau bureau
Dr André-A. Boucher
chirurgien-dentiste
1712 est, 13e Avenue
suite 6, Charny
Tél.: 832-6864
Du lundi au vendredi sur rendez-vous seulement

Invitation spéciale aux maisons d'affaires

Le Bonaparte met à la disposition de sa clientèle, ses différents salons de même que sa cave à vin pour groupes de 10 à 100 personnes, pour tout genre de réceptions, meetings, cocktails, mariages.

LE BONAPARTE
680 est, Grande-Allée - 522-4704
Rédigé par le prix Holiday Magazine

au-delà de l'événement

Baie James

Qui peut négocier avec les Indiens?

par Henri Brun, juriste

Il ne convient pas, pour l'instant, de commenter la décision Malouf. Ce jugement temporaire a été temporairement suspendu par la Cour d'appel du Québec. Pour sa part, la Cour suprême du Canada n'a pas voulu réviser cette décision encore plus temporaire. D'ici peu, toutefois, la Cour d'appel devra se prononcer sur la "décision Malouf", d'une façon un peu moins temporaire. Et la Cour suprême pourrait fort bien, cette fois, accepter d'examiner cette dernière. Il restera ensuite à la cour supérieure (c'est le tribunal où siège le juge Malouf...) de rendre en la matière un jugement définitif, appelé cependant à monter à la Cour suprême, en passant évidemment par la Cour d'appel. Donc, en toute déférence pour l'opinion opposée, l'affaire apparaît être "sub judice..." Il pourrait être jugé outrageux que d'afficher publiquement de ce temps-ci des affirmations quant à la constitutionnalité de la Loi de la Société de développement de la Baie James. Complètement en dehors de ce débat judiciaire, il y a toutefois des aspects juridiques de la question qui semblent laissés pour compte. Ils concernent le règlement négocié de l'affaire. Et cette seconde voie est susceptible de revêtir d'autant plus d'importance qu'il est possible qu'on juge en définitive sinueuse et longue la voie judiciaire.

Des droits acquis

Parler négociation équivaut évidemment à admettre que les Indiens de la Baie James ont des droits sur les territoires visés par la Loi de la Société de développement de la Baie James. En fait, nous nous interdisions de discuter la chose, nous la prenons pour acquise, à titre d'hypothèse dions. Parler négociations signifie aussi que ni le gouvernement du Québec, par ses actes de diverses sortes, ni le Parlement du Québec, par sa Loi de la Société de développement de la Baie James, n'ont pu valablement, d'autorité, porter atteinte à ces droits territoriaux des Indiens. Cela également, nous le prenons pour acquis sans en discuter. Lorsqu'il est question de solution négociée, une question supplémentaire se pose toutefois: qui est compétent pour négocier avec les Indiens. Si le Québec, par hypothèse, ne peut valablement solutionner la question par voie législative, par l'entremise de son Parlement souverain (dans ses domaines de compétence), peut-on croire alors qu'il pourra valablement le faire au niveau gouvernemental par la seule raison qu'il obtiendra l'accord d'une partie privée?

L'existence de droits territoriaux indiens sur la partie du territoire québécois visée par la Loi de la Société de développement de la Baie James peut peut-être se déduire de diverses façons. Entre autres, les fameuses lois de 1912, par lesquelles le territoire du Québec a été substantiellement agrandi, peuvent peut-être servir à cette fin. Toutefois, il est sérieusement permis de douter de la validité de ces lois, dans la mesure où elles prétendaient confier au Québec le pouvoir d'obtenir la rétrocession des droits indiens sur les territoires qu'elles avaient pour effet d'annexer au Québec.

Il ne fait pas de doute que les territoires visés par les deux lois de 1912 ont juridiquement et définitivement été annexés au Québec. La procédure constitutionnelle, prévue à cette fin dans l'AANB de 1871, a été suivie. D'une part, des lois fédérales et québécoises au même effet ont été adoptées. Par ailleurs, l'inaccomplissement (réel ou présumé), par le gouvernement québécois, d'un devoir à lui confié par ces lois, n'est pas de nature à entraîner l'annulation de ces lois. Ce serait là confondre la loi souveraine et le contrat privé. Et la chose est encore plus certaine lorsqu'il apparaît très douteux que ce devoir ait pu lui être valablement confié.

Compétence fédérale

Il est, en effet, plus que douteux que les lois de 1912 aient pu donner au Québec le pouvoir d'obtenir des

Indiens la remise de leurs droits sur les territoires annexés à ce moment. L'article 91 (24) de l'AANB de 1867 avait confié à Ottawa la compétence législative relative aux Indiens et aux terres réservées aux Indiens. Or, en droit fédératif canadien, le partage des compétences exécutives est conforme au partage des compétences législatives (sauf exceptions qui n'ont rien à voir avec notre question) et ce partage de la compétence matérielle est inaltérable (sauf par l'entremise d'une loi du Parlement du Royaume-Uni, tant qu'une formule canadienne d'amendement n'aura pas été trouvée). En conséquence, nous serions portés à croire qu'une entente entre les Indiens intéressés et le gouvernement du Québec n'aurait aucune valeur en droit. Non pas simplement parce que le gouvernement québécois se trouverait à contracter avec des Indiens, mais bien parce que, en l'espèce, une telle entente serait manifestement la mise en oeuvre exécutive d'une compétence législative appartenant exclusivement à Ottawa. Les tribunaux ont, en effet, considéré que les droits territoriaux de nature générale, dont les Indiens jouissent sur des territoires semblables à ceux dont fait l'objet la Loi de la Société de développement de la Baie James, font de ces territoires des "terres réservées aux Indiens", au sens de l'article 91 (24) de l'AANB de 1867.

Si tel nous semble être le droit en ce qui regarde la partie des territoires visés par la Loi de la Société de développement de la Baie James, annexée au Québec en 1912, à fortiori devrait-il même en être de même pour la partie sud de ces territoires annexée au Québec en 1898. Les lois d'annexion de 1898 ne soufflent effectivement pas mot d'un pouvoir québécois de procéder à l'extinction de droits indiens sur ces territoires.

Il reste à tirer les conséquences concrètes de cette situation juridique.

D'abord, rien ne permet de penser qu'une entente entre le gouvernement du Québec et les Indiens de la Baie James ne serait pas ensuite respectée de part et d'autre. Mais comme le droit n'a pas finalement pour objet les situations idéologiques, il n'est peut-être pas inutile de rappeler que le défaut de compétence constitutionnelle est cause d'une incapacité que ne peut couvrir ni l'accord ou la participation des tiers intéressés, ni l'écoulement du temps.

Le véritable interlocuteur des Indiens

Pour pallier cette difficulté, le gouvernement du Québec pourrait avoir l'intention de requérir que le gouvernement fédéral participe formellement, après coup, à l'entente qu'il aurait négociée avec succès avec

les Indiens. Ce serait là, effectivement, une façon efficace de nantir une semblable entente de l'autorité constitutionnelle requise. Mais ce serait là aussi, en même temps, inverser complètement les conséquences de fait devant normalement découler de l'état présent du droit fédératif canadien. Les compétences législatives et gouvernementales relatives aux droits territoriaux des Indiens appartiennent à Ottawa. Les obligations découlant de l'exercice de ces compétences sont donc également siennes. En conséquence, il est difficile de voir pourquoi la négociation et l'entente avec les Indiens de la Baie James devraient se faire aux frais et aux dépens normaux et matériels du Québec. Pourquoi, en clair, le gouvernement fédéral devrait-il pouvoir participer clandestinement aux négociations du côté des Indiens, alors que le droit fédératif lui commande d'être l'interlocuteur des Indiens? Pourquoi, surtout, le gouvernement du Québec devrait-il avoir à payer ce qu'il revient en droit au gouvernement fédéral de payer, si la rétrocession des droits territoriaux des Indiens devait ou pouvait finalement s'exprimer en termes monétaires? Ce n'est pas parce qu'une compétence fédérale comporte une part d'obligations et de devoirs qu'elle peut dans cette mesure être transférée aux gouvernements des membres de la fédération. En raison des droits territoriaux des Indiens (dont nous présumons ici), le gouvernement fédéral a le devoir de se compromettre relativement au projet de la Baie James, tant en ce qui regarde la négociation que l'exécution d'une entente avec les Indiens.

Il est peut-être possible d'arguer que l'intérêt du gouvernement québécois est dominant dans l'enjeu et que, partant, il ne peut s'en remettre au bon vouloir d'Ottawa. Rien ne permet toutefois de penser que l'intérêt fédéral y est inexistant, ni même faible, particulièrement dans le contexte d'une crise mondiale de l'énergie... Si l'intérêt du Québec est grand dans la réalisation du projet hydroélectrique de la Baie James, il n'a qu'à presser le gouvernement fédéral d'user de ses pouvoirs pour solutionner la difficulté que pourrait soulever l'existence de droits aborigènes sur les territoires impliqués. Démarche qui aurait le mérite d'être davantage conforme au schéma du partage des responsabilités dans le régime fédératif canadien que ne l'est le spectacle du gouvernement fédéral incitant uniquement le gouvernement québécois à négocier une entente avec les Indiens. De toute façon, si une solution d'autorité devait être apportée au problème que pourrait poser l'existence de droits indiens sur les territoires en cause, seul Ottawa pourrait prendre l'odieux d'y pourvoir, par voie législative. Or, il semble bien qu'il doive en être de même des frais d'une négociation et du coût d'une entente. Juridiquement, le gouvernement fédéral est dû pour se prononcer au sujet du projet de la Baie James. Il n'a tout simplement pas le droit de faire le pur à aussi peu de frais au sujet des droits territoriaux des Indiens.

Précisons, enfin, que ce cheminement, qui semble bien imposer le droit fédératif canadien, n'est nullement de nature à porter atteinte aux droits du Québec. Les territoires en jeu font définitivement partie du Québec. Celui-ci a sur eux un domaine supérieur, qui deviendrait automatiquement intégral aussitôt que le gouvernement fédéral aurait obtenu des Indiens la rétrocession de leurs droits territoriaux. Ce n'est là qu'une des petites absurdités du régime fédératif canadien, à peine plus étrange que celle qui fait que les droits miniers sous-marins du golfe du Saint-Laurent appartiennent en droit au gouvernement fédéral. Dans ce dernier cas, Ottawa n'a pas hésité à prendre d'abord plein avantage du droit en place, si accidentel fut-il, quitte à se montrer ensuite suffisamment bon prince pour envisager la possibilité que quelques redevances soient versées aux membres de la fédération impliqués. Dans le cas de la Baie James, il serait toujours temps, pour le Québec, de voir s'il n'y aurait pas lieu à ce qu'il participe à quelque peu aux frais et coût de la rétrocession des droits territoriaux des Indiens.

L'ancien conseiller juridique de la commission Dorian, M. Henri Brun, actuellement en congé sabbatique, à Cambridge, en Angleterre, a fait parvenir en exclusivité au Soleil ce texte d'opinion qui, à la lumière des négociations entre le Québec et les Indiens de la Baie James, prend valeur de document. L'expert constitutionnel soutient que le gouvernement fédéral n'a pas le droit de jouer "au pur" dans ce débat qui oppose le gouvernement du Québec aux Indiens de la Baie James. Bien, plus, il affirme qu'il incombe à Ottawa de négocier avec les autochtones et d'en payer les frais.

REFERENCES

1. Le Devoir, 16 novembre 1973, p. 7. Le texte intégral de la décision a été publié par les Éditions du Jour à la fin de 1973, sous le titre: LA BAIE JAMES INDIENNE.

2. Le Devoir, le 23 novembre 1973. Le texte de ce jugement apparaît également dans la publication des Éditions du Jour.

3. Le Devoir, le 22 décembre 1973.

4. S.Q. 1912, sess. 1, c. 7 et S.C. 1912 (Geo V), c. 45.

5. S.R.C. 1970, appendice II.

6. IDEM.

7. Voir BONANZA CREEK GOLD MINING v. R. 1916, A.C. 366 et B.C. Power Corp. v. B.C. Electric Co., (1962) R.C.S. 642.

8. Voir A.G. NOVA SCOTIA vs A.G. Canada, (1951) R.C.S. 31.

9. ST. CATHERINE'S MILLING v. Ontario, (1886) 14 App. Cas. 46 à la p. 59. Voir aussi R.v. WHITE, (1965) 50 D.L.R. (2d) 613, à la p. 638.

10. S.O. 1897-98, c. 6 et S.G. 1898 (61 Vict.), c. 3.

11. ST. CATHERINE'S MILLING v. Ontario, (1886) 14 App. Cas. 46 et spécialement aux pp. 58 et 60. Il faut ajouter, de plus, qu'Ottawa ne pourrait très vraisemblablement pas forcer le gouvernement québécois à lui rembourser le coût de la rétrocession des droits territoriaux des Indiens, même par voie législative. Voir RETROOPS IN CAPE BRETON, (1930) 7 C.S. 554. Voir aussi, B.C. Power Corp. v. B.C. Electric Co. (1962) R.C.S. 642.

12. Il faut noter que les lois de 1912, vraisemblablement dans le but de tenter de contourner la difficulté constitutionnelle mise en évidence, avaient prévu que toute entente entre le gouvernement du Québec et les Indiens, relativement à la rétrocession des droits territoriaux de ces derniers, devrait être approuvée par le gouvernement fédéral. Il est douteux que cette disposition ait pu avoir l'effet désiré, et nous ne pensons pas que le Québec ait l'obligation de se prêter à cette tentative de faire indirectement ce qu'il est interdit de faire directement.

13. Même en ce qui regarde le débat judiciaire, le gouvernement fédéral ne peut jouer son noble rôle que parce que les Indiens ont choisi, en toute logique dans les circonstances, de demander une injonction contre le gouvernement du Québec (ou plus exactement ses agents). Dans l'hypothèse d'une réclamation en dommages-intérêts les Indiens pourraient par contre s'adresser aussi bien au gouvernement fédéral qu'au gouvernement québécois, en alléguant responsabilité subsidiaire en raison de l'omission fautive de son ou de ses agents. Voir MACLEAN v. R., (1973) R.C.S. 2.

14. ST. CATHERINE'S MILLING v. Ontario (1886) 14 App. Cas. 46, spécialement aux pp. 58 et 60. Il faut ajouter qu'Ottawa ne pourrait très vraisemblablement pas forcer le gouvernement québécois à lui rembourser les frais et le coût de la rétrocession des droits indiens, même par voie législative. Voir RETROOPS IN CAPE BRETON, (1930) R.C.S. 554.

15. Voir RE OFFSHORE MINERAL RIGHTS OF BRITISH COLUMBIA, (1967) R.C.S. 792. Nous ne partageons pas l'opinion de ceux qui pensent que cet arrêt ne peut s'appliquer au cas du golfe du Saint-Laurent.

Patricia Hearst, prisonnière de guerre

par Yvette Laudy



Le 4 février, Patricia Hearst, âgée de 19 ans, décrite par ses camarades comme "une beauté classique", indépendante et courageuse, était enlevée de son appartement près du campus de Berkeley (Californie) où elle étudie l'Histoire. La première stupeur passée, cela a été la peur, l'attente près du téléphone et le silence dans la grande demeure de Hillsborough, quartier chic de San Francisco, où vivent les parents de Patty. Le troisième jour, enfin, une première lettre des ravisseurs est arrivée à la station de radio KPFA, connue pour sa sympathie pour les mouvements libéraux. La "United Federated Force of the Symbionese Liberation Army" affirmait détenir la "prisonnière de guerre" Patricia Hearst parce que son père Randolph Hearst, président et rédacteur en chef du "San Francisco Examiner" et président du holding "Hearst Corporation", le père de Patty appartient bien à la classe dirigeante, mais ne s'est distingué par aucune action contre le bien public. La lettre annonçait de futurs contacts et les autorités spéculaient que l'ultimatum pourrait exiger la libération de deux suspects arrêtés récemment pour le meurtre du superintendant Foster et dont le même groupe avait revendiqué la responsabilité.

L'attente mortelle

Ses quatre soeurs, son beau-frère, son fiancé — sorti de l'hôpital où il était soigné à la suite de la bataille sauvage avec les ravisseurs — et quelques intimes ont rejoint les parents de Patty dans ce qu'on appelle ici, le "château français".

Dans les quartiers du chauffeur (inutiles puisque les Hearst conduisent eux-mêmes), les journalistes se réchauffent et boivent le café que vient leur apporter Emily Brubach, une solide quinquagénaire qui est au service de la

famille depuis huit ans. "Votre arbre sonne", se dit-on entre confrères.

Deux fois par jour, Randolph Hearst, accompagné de sa femme Catherine dont il tient la main bien serrée derrière son dos, apparaît sur le perron, à l'ombre des grands pins. Soixante reporters, trente-quatre micros et dix-sept caméras recueillent le moindre mot, le soupire le plus discret, la larme la plus furtive. Catherine Hearst contrôle mal son émotion, mais Randolph Hearst, généralement très maître de lui, parle d'une voix contenue, mais claire. Une seule exception: en envoyant un message à sa fille, il a lancé "Hang in there, Honey" (tiens bon, ma douce), et les sanglots l'ont obligé à s'arrêter un moment. Madame Hearst est allée prier deux fois à l'église catholique toute proche. Sinon, ils ne sortent pas. Ils attendent.

Ils sont formidables et puisent leurs forces l'un chez l'autre, témoignent les agents du FBI qui sont sur place en permanence par équipes de deux. Chaque distribution apporte un abondant courrier. Lettres de réconfort ou lettres de haine. Et de l'argent, plus de cinq mille dollars, qui sera retourné s'il n'est pas indispensable. Le message annoncé n'arrivait pas. Suspense étudié? Sadisme? Héritage?

S'ils le font pour nous faire mal, ils ont réussi, déclarait M. Hearst. Puis, le 12 février, la même station de radio a reçu une lettre de huit pages contenant les "demandes préliminaires", un "message au Peuple", à faire publier obligatoirement et intégralement par toute la presse, une bande enregistrée avec la voix de Patricia qui se disait "O.K.", mais demandait à son père de se conformer "vite" aux instructions, et un communiqué d'un Noir appelé "Cinque", du nom d'un esclave célèbre, et qui s'attribue le titre de "General Field Marshall" de la Symbionese Liberation Army (SLA).

Déclaration de guerre

A Hillsborough, l'angoisse a fait

place à l'activité: Randolph Hearst tente de répondre autant que possible aux demandes qui ne sont encore que "la base des négociations" et dont le coût s'élève déjà à 147 millions de dollars. Tous les nécessaires, dépendants de l'assistance publique et libérés sur parole ou ex-prisonniers, de l'Etat de la Californie, doivent recevoir de la nourriture de première qualité pour une valeur de 70 dollars.

Les exigences des ravisseurs sont hors de ma portée", a fini par déclarer Randolph Hearst après examen des possibilités, "mais je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour leur démontrer ma bonne foi, dans les délais imposés". Ce n'est pas la première fois qu'une telle demande est présentée. L'éte dernier, en Argentine, Ford Motor Co. menacé de l'enlèvement de ses cadres supérieurs, a distribué pour un million de dollars de nourriture.

Je ne recommanderai certainement pas d'acquiescer à des demandes aussi vagues et aussi peu réalistes, a pourtant déclaré l'avocat général, William Saxbe.

"La décision appartient à M. Hearst", estime Charles Bates, officier spécial que le FBI a chargé de superviser les 135 agents qui s'occupent de l'affaire, "mais je crois que si l'on cède cette fois, on va vers une escalade de demandes de plus en plus difficiles à satisfaire".

Le "message au Peuple" déclare l'état de guerre et propose à tous les groupes radicaux de se joindre à la SLA pour "combattre les forces fascistes; éliminer les prisons, libérer les opprimés". Mais divers groupements, désapprobateurs, tiennent à se dissocier de la SLA et l'affirment à qui veut l'entendre.

D'autres, comme le "Black Teachers Caucus", les "Black Panthers", l'"American Indian Movement" et l'"United Prisoners Union", ont formé une coalition temporaire et ont offert aux Hearst

de distribuer les donations de nourriture et de négocier la liberté de leur fille.

Les bénéficiaires potentiels sont si nombreux qu'il faudrait avoir recours aux stocks de près de 2.500 supermarchés pour la distribution. Mais tous les pauvres ne sont pas prêts à profiter de l'aubaine. — Jamais je n'accepterai rien dans ces conditions. Bien sûr, nous avons besoin d'aide, mais ces méthodes-ci offensent notre dignité, ont déclaré plusieurs mères de familles émergeant à l'assistance publique.

Mme Blaine, divorcée, qui vit avec ses quatre petits enfants d'allocations de près de quatre cents dollars par mois, a envoyé 70 dollars à la famille Hearst. — C'est à la fois un geste de sympathie à l'égard des parents et une condamnation symbolique de l'action de la SLA, a-t-elle expliqué.

Absurde ou habile?

Le public est perplexé et indigné. Que veut cette "armée révolutionnaire" dont on n'avait jamais entendu parler avant l'assassinat de Foster?

La plupart pensent que l'ultimatum est absurde, qu'il ne changera rien aux conditions de vie des pauvres et que l'assistance publique pourvoit déjà l'essentiel aux familles qui en dépendent. D'autres disent que l'initiative est habile (même s'ils condamnent les moyens) parce qu'elle attire l'attention sur un problème crucial et procure à un mouvement sinon inconnu, une campagne de propagande gratuite et spectaculaire. Mais tout le monde est vaguement inquiet des conséquences possibles d'actions de "combattants" aussi fanatiques. Juste avant le week-end, une troisième lettre (n'émanant peut-être pas des ravisseurs) menaçant d'exécuter Patty, le 20 février, jour de son anniversaire, a jeté plus de confusion encore. Une chose est sûre: on n'a pas fini d'entendre parler de la Symbionese Liberation Army. Ses "unités de combat" risquent de pousser comme des champignons. Apparemment vénénéux.



les bruits de la ville

PAR PIERRE CHAMPAGNE

CIRCULATION

Mon cher M. Laliberté,

Excusez-moi d'insister, mais il y a encore quelque chose qui ne marche pas, qui ne tourne pas rond dans votre service.

Imaginez-vous donc que je ne suis pas content. Ça ne vous surprend pas, dites-vous. Moi non plus. Remarquez que ce n'est pas surprenant avec le service de circulation dont nous sommes affublés.

Avez-vous déjà essayé de vous diriger vers Charlesbourg quand vous venez de Sainte-Foy, par le boulevard Charest?

On ne peut pas tourner à gauche à l'intersection du boulevard Charest et de la rue de la Couronne, même si c'est le coin le plus logique pour effectuer la manoeuvre.



On ne peut pas tourner à gauche sur aucune des petites rues qui suivent puisque le mail-béton Saint-Roch les a toutes bouchées.

Il ne reste plus qu'à tourner à gauche au coin de la rue Caron (juste avant la gare centrale) et à droite ensuite, sur la petite rue Notre-Dame-des-Anges, pour aller jusqu'à la Couronne. Mais, malheureusement, il y a des feux de circulation sans aucune priorité à gauche au coin de Caron et Charest. Il faut vraiment prendre le risque de se faire casser la "gueule" pour tourner là. Parce que ceux qui se dirigent vers Sainte-Foy, sur Charest, ne vous laissent aucune chance.

Etant donné l'urgence de la situation, vous serait-il possible, mon cher monsieur Laliberté, de vous rendre sur place pour vérifier mes dires. Vous ne manquerez pas d'en arriver à la même conclusion que moi.

Espérons que, quelques jours plus tard, vous formulerez une recommandation afin qu'une flèche de priorité à gauche soit ajoutée aux lumières qui dirigent la circulation, au coin de la rue Caron et du boulevard Charest.

D'autre part, cher monsieur Laliberté, si vous n'aimez pas mon idée de flèche prioritaire à gauche, en voici une autre.

Il y a présentement, juste avant l'intersection du boulevard Lange-

lier et du boulevard Charest, une affiche indiquant "rue de la Couronne, via Saint-Vallier". Pourquoi ne pas placer cette affiche pour qu'elle soit plus visible et y écrire "Limoulu", avec une flèche indiquant la rue Saint-Vallier? Et, de plus, installer une autre affiche au coin de Saint-Vallier et de la Couronne, soit au coin de l'édifice du Soleil, pour indiquer qu'il faut tourner à gauche pour aller à Limoulu. Ainsi, les étrangers seraient moins perdus.

D'ailleurs, je reviendrai sur ce sujet, la semaine prochaine.

INTERNATIONAL EXPANSION

"In celebration of CP Hotels International Expansion into Mexico, CP Hotels, Aeromexico and the Mexican National Tourist Council invite you to participate to the Festival of Mexican Food, Beverage and Music."

Cette semaine, c'est au Château Frontenac. Et puisque le Château Frontenac est, semble-t-il, le seul hôtel de la chaîne où la langue de travail et la langue d'usage soit encore le français, il arrive que certains dépliants, imprimés par CP Hotels, n'aient pas été rédigés dans les deux langues. Ajoutons tout de suite que cela n'est pas la faute de l'hôtel, mais celle de la compagnie.

Parce que ce qui a été imprimé à Québec, le menu mexicain par exemple, l'a été en trois langues: espagnol, français et anglais.

Cependant, les dépliants que l'on distribue pour l'ouverture du Château Royal, à Mexico, et de l'Acapulco Royal (on est royaliste ou ben on l'est pas) sont exclusivement rédigés en anglais. Comme les affiches et quelques "guedis" du genre.

Ceci dit, notons cependant que vous retrouverez, cette semaine, au Château, une ambiance vraiment sud-américaine, mexicaine plutôt, avec des vrais artistes mexicains, qui chantent et dansent dans les salles; des vrais "drinks" sud-américains (Margarita, Tequila Punch, Diablo Rojo) et de vrais plats de ce coin d'Amérique (Huachinango à la Veracruzana; Guajoloto en Moie Poblano; Camarones; Tortillas).

J'y étais, cette semaine, et j'ai bien aimé ça. Ceux qui croiraient que je suis publiciste du Château peuvent aller se recoucher. Je n'ai pas eu une cent pour ça. Mais quand j'aime ça, j'en parle; et quand je n'aime pas ça, j'en parle aussi.

O CANADA

Si je vous parle de la semaine mexicaine au Château, c'est que, mardi soir, mon boss m'a demandé d'aller couvrir la conférence de Yvon Charbonneau, conférencier au souper du club Rotary. Or, le club Rotary tient ses agapes au Château Frontenac. C'est comme ça que j'ai découvert qu'on y tenait une "semaine mexicaine" puisque tous les clubs de service auront, cette semaine, un "traitement spécial". (Notons que le Hilton s'en vient).

Après une réception mexicaine, qui précède le souper, nous sommes passés à table. Comme d'habitude on débute le repas par le "O Canada". Mais M. Charbonneau, probablement distrait, ne semblait pas se souvenir des mots. Moi non plus d'ailleurs. Mais moi, ce n'était pas de la distraction.

Victor Gilbert envoyé à son procès

par Paul-Henri DROUIN, de notre bureau à Saint-Joseph

Victor Gilbert, âgé de 47 ans, ancien Beauceron domicilié maintenant à Lewiston, Maine, a été envoyé à son procès au prochain terme des assises de Beauce, sous les accusations suivantes:

1- avoir eu illégalement en sa possession un lance-gaz lacrymogène; 2- voies de fait qui ont causé des lésions corporelles à Patrick Gilbert; 3- avoir eu en sa possession une arme à autorisation restreinte, soit un pistolet Ri-

garmi Brescia, calibre 25, pour laquelle il n'a pas de certificat émis en sa faveur.

Ainsi en a décidé, hier, le juge Anatole Corriveau, de la cour des sessions, au terme d'une enquête préliminaire tenue au palais de justice à Saint-Joseph de Beauce.

Au début de cette enquête, le procureur de l'accusé, Me Marcel Turgeon, a demandé la non-publication des témoignages, ce qui a été accordé par le juge Corriveau.

Les délits que l'on reproche à Victor Gilbert font suite à un

incident bizarre ayant eu lieu, le 22 novembre 1973, au palais de justice, à Saint-Joseph.

Cette enquête préliminaire devait avoir lieu le 18 décembre dernier. A cette date, l'accusé et son procureur, Me Marcel Turgeon, de Québec, brillèrent par leur absence, ce qui a amené le juge Anatole Corriveau à émettre un mandat d'amener avec exécution immédiate à l'endroit de Victor Gilbert qui, en date du 23 novembre 1973, avait été libéré moyennant une caution au montant de \$3,000.

Le 18 décembre dernier,

Victor Gilbert a fait savoir qu'il ne pouvait se présenter à la cour de Saint-Joseph, en raison de l'état des routes rendues difficilement carrossables par suite de mauvais temps.

LEVENEMENT

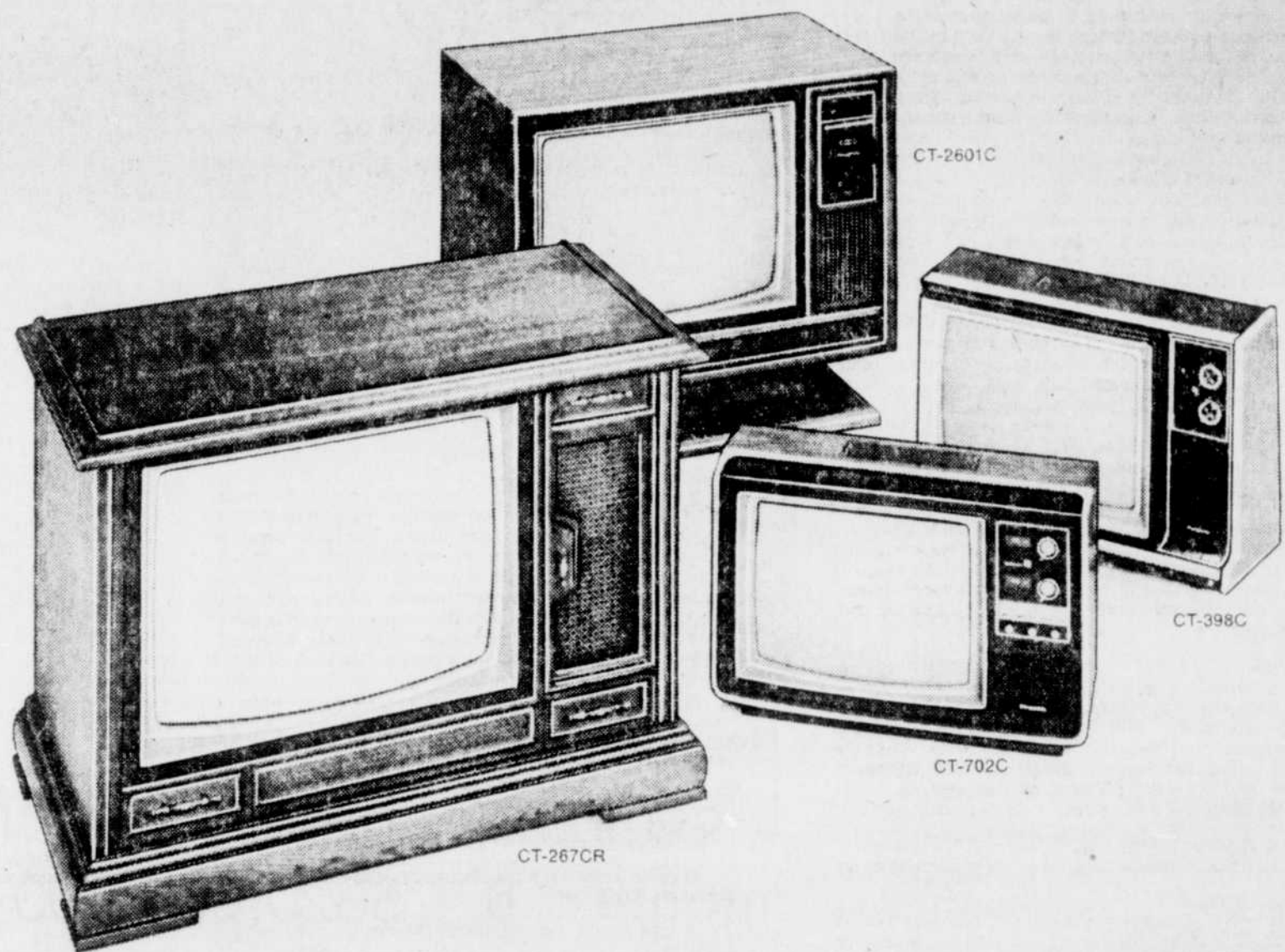
Comme on l'a déjà souligné, cette cause revêt un caractère très particulier, puisqu'elle se rapporte directement à un événement inusité et spectaculaire qui s'est déroulé le 22 novembre dernier, à l'intérieur du palais de justice, à Saint-Joseph.

Cette histoire a été vécue

principalement par les frères Victor et Patrick Gilbert, alors que les procureurs des deux parties tentaient d'en venir à une entente pour le règlement d'une litige concernant une dette.

On en est venu aux coups, un cheque est disparu et, suite à cet événement inusité, le premier du genre à se produire au palais de justice, à Saint-Joseph de Beauce, un avocat de la Beauce a réclamé la tenue d'une enquête de la part du syndicat du Barreau de Québec sur les agissements d'un autre avocat dans cette affaire.

Les quatre innovations techniques du "Quatrecolor" de Panasonic font redécouvrir les plaisirs de la télévision.



Panasonic les a faits aussi beaux à voir qu'à regarder.

Chaque TV "Quatrecolor" Panasonic comporte 4 innovations techniques d'importance pour vous assurer l'image la plus détaillée et la plus brillante du moment, et ce, pour des années à venir.

1. Châssis modulaire. Tous les composants des "Quatrecolor" sont disposés sur 5 plaques modules enfichables, ce qui simplifie leur remplacement éventuel, et réduit les frais.

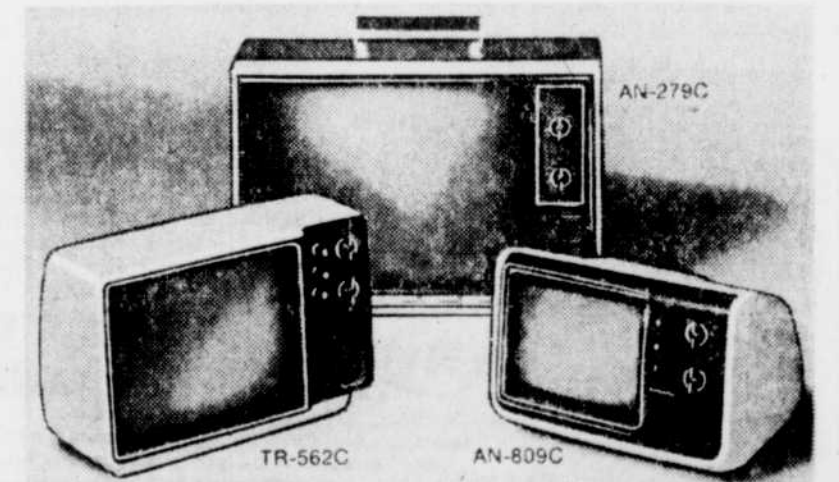
2. Entièrement transistorisés. Les circuits transistorisés restent froids en permanence, ce qui accroît leur durée. La seule lampe se trouve à être la lampe-écran.

3. Lampe-écran "Black-Matrix". Pour une image brillante et claire aux couleurs naturelles, sur les "Quatrecolor" de 26", la lampe-écran "Ultra-Black-Matrix" combine les bandes super-noires au nouveau procédé d'application du phosphore, pour créer une brillance d'image accrue de plus de 50% sur tout autre TV 26" Panasonic à date.

4. Système "Q-Lock". Un seul poussoir ajuste simultanément couleur, nuances, contrastes et luminosité, et compense automatiquement les variations créées lors des changements de canaux ou de programmes. En plus, des commandes individuelles permettent le réglage manuel selon les préférences de chacun.

Une merveilleuse image dans une ébénisterie merveilleuse. En voici quatre, votre détaillant Panasonic vous présentera toute la série "Quatrecolor", du classique au contemporain, des portatifs de 18" et 20" aux majestueux modèles consoles de 26", dont un télécommande. La série "Quatrecolor" de Panasonic mérite qu'on s'y arrête.

Les téléviseurs noir et blanc de Panasonic ne donnent pas leur place non plus. Du splendide modèle pour le bureau avec écran de 3" escamotable au grand portatif de 20", les téléviseurs noir et blanc de Panasonic sont tout aussi beaux à voir qu'à regarder. Il y a même des téléviseurs noir et blanc en couleur. La plupart des modèles sont dotés du dispositif "Speed-O-Vision", quelques-uns du syntonisateur "Set-N-Forget", d'autres fonctionnent sur batteries et secteur et d'autres encore sont entièrement transistorisés. Un modèle incorpore une radio FM/AM et un autre un magnétophone à cassette.



Comme tous les TV Panasonic, on ne se lasse pas de les regarder, pendant et même après les émissions. Demandez à votre détaillant de vous montrer Panasonic, en noir et blanc.

Panasonic
à l'avant-garde du temps.

COMMISSION DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA MAIN D'OEUVRE DE LA RÉGION DE QUÉBEC
1050 RUE BORNE, QUÉBEC 8, TÉL.: (418) 681-0691

COURS GRATUITS À TEMPS PLEIN AVEC PRESTATIONS HEBDOMADAIRES

FORMATION GÉNÉRALE	DEBUT	DUREE	ENDROIT
Secondaire IV	25-2-74	80 jours	Loretteville
Secondaire I	18-3-74	70 jours	Québec
FORMATION PROFESSIONNELLE			
Infirmière, perfectionnement (hors du marché du travail depuis 5 ans)	23-3-74	85 jours	Limoulu
Menuisier, perfectionnement (lecture de plans)	18-2-74	30 jours	Ancienne-Lorette
Ferblantier, perfectionnement (lecture de plans)	18-2-74	60 jours	Québec
Amélioration du bétail, perfectionnement	25-2-74	15 jours	Québec
Opérateur, débutant (machinerie lourde forestière)	11-3-74	70 jours	Montmagny
Monteur de ligne, perfectionnement	11-3-74	75 jours	St-Henri
Sylviculteur, perfectionnement	25-2-74	15 jours	St-Lazare

INSCRIPTION: CENTRE DE MAIN D'OEUVRE DU CANADA LE PLUS PRÈS DE CHEZ-VOUS

La Malbaie, 21 rue St-André, tél. 665-3784
Lévis, 164 rue Commerciale, tél. 694-3975
Montmagny, 115 av de la Gare, tél. 248-1102
Montmorency, 4096 boul Ste-Anne, tél. 694-3282
Québec, 155 sud, rue Dorchester, tél. 694-4763, 694-3064
Québec Ouest, 1285 ouest, boul Charest, tél. 694-3067
Rivière-du-Loup, 204 rue Lafontaine, tél. 862-6935
Ste-Foy, 2700 boul Laurier, tél. 694-3776
St-Georges, 271 1ère Av Est, tél. 228-8806
Ste-Marie, 226 place de l'Église, tél. 387-2916
Thetford Mines, 14 nord, rue Notre-Dame, tél. 335-2972
Victoriaville, 177 est, rue Notre-Dame, tél. 752-4591

La Commission de la Formation Professionnelle, qui regroupe des représentants d'associations patronales et syndicales, annonce ces cours conformément aux accords intervenus entre le Ministère de l'Éducation et le Ministère du Travail et de la Main d'Ouvreur du Québec d'une part et le Ministère de la Main d'Ouvreur et de l'Immigration d'autre part.

<p>motel television inc. 2750, chemin Ste-Foy Québec Tél.: 651-9110 Panasonic</p>	<p>ameublements montpellier inc. 2439, av. Royale, Courville Tél.: 667-1401 Panasonic</p>	<p>MEUBLES VILLE VANIER 41 avenue Plante Ville Vanier Tél.: 681-5372 Panasonic</p>	<p>Ste-Foy Electronique 3188 chemin Ste-Foy, Québec Tél.: 651-9554 Panasonic</p>	<p>CENTRE DE LA COULEUR 7439, 1re avenue Charlesbourg Tél.: 623-1171 Panasonic</p>
<p>GERARD DOYON MEUBLES 9766, ROYALE STE-ANNE-DE-BEAUPRE 827-3110 Panasonic</p>	<p>SYNDICAT DU BIJOU 10 Rue Trans-Canada Tél.: 833-2173 Panasonic</p>	<p>Accessoires et Appareils Électriques en Gros Vente et Location d'outillage Panasonic Peinture - Tél.: 529-6511</p>	<p>Le Semieux 3000, rue St-Joseph, Québec Panasonic</p>	<p>CHINIC 57, rue Dalhousie, Québec Tél.: 692-1330 Panasonic</p>
<p>CHINIC 28 de la Fabrique, Québec Tél.: 529-6617 Panasonic</p>	<p>CENTRE DE SERVICE PANASONIC 33 ouest, boul. Charest, Québec 661-8776 Opère par Bergeron Radio Télévision Serv. Env. Panasonic</p>	<p>PLANTE T.V. 11 ouest, boul. St-Cyrille Québec Tél.: 529-3145 Panasonic</p>		

Gordie Howe se ballade en tête des compteurs de l'Association mondiale malgré ses 46 ans



Point de mire du 5e Gala

Le Soleil, Roland Marcoux

Le joueur de tennis Réjean Genois profite d'un instant pour se désalterer, dissimulant ainsi l'émotion qui l'etireignait. Partiellement caché par le

trophée qui venait de lui être décerné comme athlète de l'année, le Québécois, qui fait partie de l'équipe canadienne de la Coupe Davis, a été honoré, hier, au Château Frontenac, par plus de 600 convives.

Réjean Genois pense qu'il peut faire encore mieux

par François ROY

"Maintenant je retourne à l'Université de Tallahassee, Floride, où je vais finir mon année d'études. J'ai manqué trois mois, l'automne dernier, à cause des matches de la coupe Davis... mais je vais les reprendre de toute façon l'année prochaine. En Floride, je vais participer à une série de 28 matches inter-universitaires jusqu'au mois de juin."

Le brillant joueur de tennis de Québec, Réjean Genois, âgé de 21 ans, tenait ses deux trophées appuyés sur lui au moment où il venait de quitter la table d'honneur au 5e Gala de l'athlète de l'année tenu hier au Château Frontenac. Il venait à peine d'être honoré à ce titre et vibrat encore sous le coup d'une forte émotion.

"C'est réellement le plus grand honneur qui m'ait été accordé jusqu'à maintenant et j'en remercie du fond du coeur les membres de la Galerie Sportive de Québec ainsi que les Sportifs du Québec."

Jasant plus calmement dans un salon particulier, groupant les neuf autres étoiles du sport local, Genois nous a fait savoir qu'à son retour de Tallahassee, il fera du tennis à plein temps.

"Si j'ai une chance, je veux aller en Europe pour jouer. Evidemment, je n'ai pas encore de commanditaire, mais d'ici à l'été, j'espère bien en avoir un."

"En plus, je vais me préparer à jouer sur le nouveau Circuit canadien Rothmans. C'est une série de six tournois échelonnés sur 6 semaines avec, à chaque compétition, des bourses totalisant \$5.000. Pour la grande finale à Ottawa, au mois d'août, les bourses seront portées à \$10.000. Ce circuit-là est

fait pour aider les joueurs canadiens à s'auto-financer..."

COUPE DAVIS

On se rappelle que Genois a participé à une ronde de la coupe Davis, l'automne dernier, d'abord contre la Jamaïque et quelques semaines après, contre le Mexique.

"En Jamaïque, l'entraîneur de l'équipe nationale n'a pas voulu me laisser jouer parce qu'il considérait que je n'avais pas assez d'expérience et qu'il y avait trop de pression... Pourtant, dans un tournoi rotation, j'avais remporté trois victoires sur quatre... je trouve que ce n'est pas si mal. D'autant plus que j'étais le seul de l'équipe du Canada à avoir une telle fiche..."

Mais à Mexico, l'entraîneur Don Fontana s'est trouvé acculé au pied du mur et...

"C'est quand il a vu qu'au Mexique le Canada avait rien à perdre qu'il a décidé de me faire jouer. Après la ronde en Jamaïque, on a eu une discussion... on ne s'est pas engueulé... mais d'autres joueurs de l'équipe étaient également d'accord que j'aurais dû jouer."

"A Mexico, Fontana m'a dit clairement que ce n'était pas une question de pitié, mais que je jouerais simplement parce que j'avais prouvé que je pouvais. C'est là que j'ai battu Luis Baraldi dans le dernier match de simple. Baraldi était le 2e choix. Et après ça, j'ai passé proche de battre Joachim Loyo-Mayo... Je pense que je peux faire encore mieux si je mets toutes les chances de mon côté", de conclure Genois en allant rejoindre son amie.

En tant qu'athlète de l'année, Genois a mérité le trophée J-Emile Dion et

celui des Sportifs du Québec remis respectivement par le président de la Galerie Sportive, Frank Fontaine, et par Marcel Carreau, président des Sportifs du Québec.

LES AUTRES

Les autres athlètes qui avaient été mis en nomination sont Jojo Carrier, vedette de nage synchronisée; Sylvie Deschamps, étoile de natation; Lucille Lessard, championne de tir à l'arc; Denis Barré, en canoë-kayak; Gaëtan Boucher, en patinage de vitesse; Claude Hardy, en haltérophilie; Denys Martin, en badminton; Yvon Pelchat, en courses sous harnais, et enfin André Savard, en hockey, représenté toutefois par Tom Johnson de la direction des Bruins de Boston.

A la réception précédant le diner de gala, les sportifs ont accueilli, dans le salon rose, le premier ministre du Québec, Robert Bourassa. Après quelques mots de circonstance, celui-ci dut quitter aussitôt pour "remplir d'autres engagements".

A cette réception, l'un des athlètes honorés, Claude Hardy, nous a relaté quelques souvenirs de son récent voyage à Christchurch, Nouvelle-Zélande, où il a participé

comme haltérophile aux Jeux du Commonwealth.

A 33 ans, Hardy est dans le meilleur de sa forme et son calendrier est bien rempli.

"Je suis sur l'équipe nationale depuis 1970. Je me prépare actuellement pour le championnat d'Amérique du Nord, qui va avoir lieu le 30 mars, à Hampton, Virginie. Après ça, je vais faire le championnat du Canada, à Edmonton, le 15 mai, puis j'irai à un tournoi Angleterre - Italie - France - Canada, le 15 juin, en Angleterre. Ensuite, ce sera au championnat mondial que j'irai compétitionner vers le 15 septembre aux Philippines. Bien inutile de dire que je suis plus actif que jamais."

SKI
SOIR
LUNDI AU VENDREDI
6h30 à 10h
ENTRÉE DE SKI
LE RELAIS

Jacques NORMAND "Sandblasting"
Décapage au sable de bâtisses, de "vans" et acier de toutes sortes.
201 Chauveau - Neufchâtel
651-1503
résidence: 653-4647 - 884-2461

Ce fut toute une soirée pour la famille Howe, surtout pour le père.

Gordie a compté son 27e but et a récolté deux aides tandis que ses fils marquaient chacun un but pour permettre aux Aeros de Houston d'humilier les Knights de Jersey 7-2. Ces trois points ont permis au vétéran de 46 ans de porter son total de points à 81 depuis le début de la saison. Gordie s'empare ainsi de la tête des compteurs de l'AMH avec un point d'avance sur Wayne Carleton des Toros de Toronto.

Gordie a compté un but qui a soulevé la foule. Il a volé la rondelle dans sa propre zone, a traversé toute la patinoire et la laisse partir un boulet de 10 pieds qui a trouvé le fond du filet. Son but en seconde période a suivi celui de son fils Mark, son 27e, par sept minutes. Le défenseur Marty Howe a enregistré son quatrième avec 2:26 à jouer dans le match.

Dans les autres joutes de l'AMH, les Sharks de Los Angeles ont surpris les Whalers de la Nouvelle-Angleterre 4-2 et les Oilers d'Edmonton ont vaincu les Jets de Winnipeg 4-1.

LES SHARKS

Alton White a compté deux buts pour permettre aux Sharks de Los Angeles de mettre fin à une série de neuf revers consécutifs.

White a compté son sixième but de la saison en

faisant dévier un lancer du défenseur Gerry Odrowski à 17:17 de la première période. Les Whalers ont créé l'égalité en deuxième sur un but de Don Blackburn au cours d'un jeu de puissance.

Bobby Whitlock a redonné l'avance aux Sharks avec son 17e but de la saison et son premier dans son nouvel uniforme après avoir été obtenu des Cougars de Chicago.

La recrue Reg Thomas a compté sur un retour de lancer de 10 pieds et Alton White a donné une confortable avance de 4-1 à Los Angeles avant que Don Blackburn ne vienne enregistrer son deuxième but de la joute pour mettre un point final à l'offensive.

LES OILERS

Des buts de Ken Baird, Len Lunde, Val Fonteyne et Ron Climie ont permis aux Oilers de vaincre les Jets, Christian Bordeleau a privé Jack Norris de son blanchissage avec un but au milieu de la troisième période.

Cette victoire, seulement la seconde des Oilers en sept joutes avec les Jets, a laissé Edmonton à un point derrière Winnipeg dans leur bataille pour la possession de la troisième position de la division Ouest.

Joe Daley a repoussé 45 lancers dans la cage du Winnipeg tandis que les Oilers ont limité l'offensive rivale à 19 lancers sur Jack Norris. Les Oilers ont

compté leur dernier but dans un filet désert avec neuf secondes à jouer.

Daley a été particulièrement brillant dans les deux premières périodes alors qu'Edmonton a déclassé Winnipeg 4-15 dans les lancers mais n'a pu marquer qu'un but, celui de Ken Baird.

Len Lunde a marqué le but gagnant sur un lancer de 15 pieds alors que le gardien avait la vue partiellement voilée à 8:46 de la dernière période. Ron Climie a compté son 31e et Val Fonteyne, son huitième dans un filet désert pour mettre fin au bal.

Christian Bordeleau a battu Norris pour le seul but de Winnipeg vers la fin de la période. Fonteyne a surveillé Bobby Hull durant toute la joute et ce dernier n'a eu que deux lancers sur le filet.

Les Oilers jouaient sans la présence de cinq réguliers mais ils en ont profité pour secouer leur léthargie.

Demain N'OUBLIONS PAS NOS NORDIQUES
GERARD DOYON
meubles
9766, av. Royale, Ste-Anne-de-Bellevue
Tel.: 827-3110
votre vendeur
flectwood

ON N'A PLUS LES SAINTS QU'ON AVAIT!
Ils ne sont plus tendres... Ils sont durs!
LES "SAINTS" BATAILLEURS MENACENT LES NORDIQUES
par contre
LES NORDIQUES ONT LA FERME INTENTION DE SAVOURER UNE PRECIEUSE VICTOIRE
DEMAIN (le soir) AU COLISEE 20h.05
FIGHTING SAINTS DU MINNESOTA vs LES NORDIQUES DE QUÉBEC

synonyme d'économie!

MERCURY BOBCAT
Un petit modèle fringant mais peu exigeant.

CHOIX DE 3 MODELES
Runabout 3 portes
Wagonette
Sedan 2 portes

PRIX A PARTIR DE
\$ 2,874.
(transport en sus)

CHOIX DE 2 MOTEURS
2000 cc
et 2300 cc

Moi Bobcat, l'économie ça me "sourit"!

LOCATION D'AUTOS ET DE CAMIONS
à la journée, à la semaine, au mois et à l'année.

CAPRI • COMET • BOBCAT • MONTEGO • COUGAR • CAMIONS
FORD • METEOR • MARQUIS • CONTINENTAL et MARK IV

LA QUALITE DU PRODUIT SERVICE DU CONCESSIONNAIRE VOTRE GARAGE DE CONFIANCE

OUVERT TOUS LES SOIRS

Montcalm Automobiles Inc.
"Chez nous, la différence c'est le service après-vente"

MERCURY LINCOLN

901, 1re AVENUE, QUÉBEC - TEL.: 525-2131 - OUVERT TOUS LES SOIRS

DÉCÈS et AVIS DIVERS

RHÉTORIQUES et AMICALES • FUNÉRAILLES • REMERCIEMENTS • IN MEMORIAM • SERVICES ANNIVERSAIRES • FAVEURS

705 AVIS DE DÉCÈS

ATKINSON (Blanche Boutin) — A l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 20 février 1974, à l'âge de 74 ans, est décédée dame Blanche Boutin, épouse de Percy A. Atkinson. Elle demeurait au 24 Mar Gosselin, Lévis. Les funérailles auront lieu samedi le 23 à 10h30. Départ Gilbert & Turgeon Ltée 58, ave Bégin

à 10h15, pour l'église Notre-Dame et de là au cimetière St-David. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Gaston Dorval (Myrle), M. et Mme Roland Atkinson (Berthe Fecteau), M. et Mme Evan B. Atkinson (Thérèse Giguère), frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Joseph Boutin (Gabe Jellly), M. et Mme J. Henri Côté (Aurore), M. et Mme J. Paul Thibault (Rose), M. et Mme Estelle et Cecile Boutin, M. et Mme Gérard Boutin (Annette Ganing), M. et Mme Lévis Bouchard (Simone), Mme Alphonse Boutin (Madeleine Samson), M. et Mme Laval Boutin (Françoise Blouin), M. et Mme Murielle Atkinson, plusieurs petits-enfants, arrière-petits-enfants, neveux, nièces, cousins, cousines.

BELANGER (Pierre Ed.) — A Lucerne, le 19 février 1974, à l'âge de 57 ans, est décédé M. Pierre Ed. Belanger, époux de Rita Légaré. Il demeurait au 25 chemin Laurier, Lucerne. L'heure, la date et l'endroit des funérailles seront annoncés plus tard. Départ de la résidence funéraire Lionel Emond, 2076, boul. St-Joseph.

Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses filles, Louise, Michèle, Hélène et Monique; sa sœur et son beau-frère, M. et Mme Gérard Masson (Claire Belanger); ses belles-mères, Mme Alice Belanger et Mme Blanche Légaré; ses beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme J. Georges Chalifour (Marguerite Légaré), M. Maurice Légaré, N. et Mme Allan Hardy (Claire Légaré), M. Jules Légaré, M. et Mme Roland Faguy (Thérèse Légaré).

BOUCHARD (Georgiana L.) — A Ste-Anne de Lévis, le 19 février 1974, à l'âge de 78 ans, est décédée Georgiana Lachance, épouse de Wilbrod Bouchard. Les funérailles auront lieu samedi à 2h. Départ du funérarium de L'Association Coopérative 10195, ave Royale

à 10h45, pour la Basilique Ste-Anne et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses enfants: Roland (Augustine Dufresne), Marie, Robert (Thérèse Drolet), Gilberte (Mme Arthur Lessard), Suzanne (Mme Jean-Louis Paré), Adrienne, Gemma (Mme Yolain Paré), Rita (Mme Wilfrid Huot); ses beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Henri Tremblay (Gérardine Lachance), M. et Mme Etienne Lachance (Maria Gravel), plusieurs petits-enfants, neveux et nièces. Salon fermé entre 5h et 7h.

BROTHERS (Hilda Fortin) — A l'Hôtel Jeffrey Hale, le 20 février 1974, à l'âge de 76 ans, est décédée Hilda Fortin, épouse de Gabriel Brothers. Elle demeurait au 391 - 1ère Ave Ouest, Ville Portneuf. Les funérailles auront lieu samedi le 23 février à 2h. Départ de la résidence funéraire L. Leclerc & Fils Ltée 92, rue St-Louis Ville Portneuf

à 10h45, pour l'église de Ville Portneuf et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil outre son époux, sa fille: Caroline (Mme Leslie A. Palmer).

COUTURE (Amédée) — A l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 19 février 1974, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Amédée Couture, époux de dame Emilienne Proulx. Il demeurait au 435, rue Bretagne, Montmagny. Les funérailles auront lieu samedi le 23 à 2h30. Départ de la résidence funéraire Marcel Ruelland 31, ave de la Fabrique Montmagny

à 2h15, pour l'église St-Mathieu et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Raymond Couture (Charlotte Joncas), M. et Mme Martin Couture (Jeanne Labbé), M. et Mme Roger Couture (Réjeanne Létourneau), M. et Mme Claude Couture (Annette Gaudreau); sa sœur, ses frères, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Joseph Tondreau (Marie Couture), M. et Mme Odilon Couture, M. et Mme J.-A. Couture, MM. Emilien et Charles-Aimé Proulx, ainsi que ses petits-enfants, neveux et nièces.

DION (Anna D'Amours) — A l'Hôtel-Dieu de Québec, le 19 février 1974, à l'âge de 93 ans et 4 mois, est décédée dame Anna D'Amours, épouse de feu M. Cyrille Dion. Elle demeurait au 1525, rue D'Assise. Les funérailles auront lieu samedi le 23 février à 10h. Départ du foyer funéraire J. Bouchard & Fils Ltée, 1290, 1ère Avenue, à 9h50 pour l'église St-François d'Assise et de là au cimetière St-Charles (rue St-Vallier ouest). Elle laisse dans le deuil ses filles, son fils, gendre et ses belles-filles,

Mme Lucille (Paul Brochu), LL de Montréal, Mlle Simone Dion, LL, M. et Mme Gilbert Krapp (Laurianne) de Cleveland, M. et Mme Maurice Dion (Kathleen McCabe), Mme Roland Dion (Edith Emond), Mme Armand Dion (Madeleine Dessureault), Trois-Rivières; sa sœur Mme Eugénie Fugère (Mont-Roland); plusieurs petits-enfants, neveux et nièces. Le salon ouvert: 2h-5h, 7h-10h.

GRAVEL (Rosée Lemelin) — A Québec, le 18 février 1974, est décédée Mme Rosée Lemelin, épouse de feu le Dr Maurice Gravel. Elle demeurait au 1139, ave Cartier. Les funérailles auront lieu vendredi le 22 février à 10h30. Départ de la résidence funéraire de la La Cie Hubert Moisan 35, est, Grande-Allée à 10h15, pour l'église St-Dominique et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil ses fils et belles-filles: Raineau, diplomate canadien retraité (Anita Larrain Del Campo), Santiago, Chili, Dr Joffre-André (Murielle Bouchard), Paul (Barbara Hutchison) Toronto; ses filles: Jacqueline Gravel, Madeleine (Mme Taillon), plusieurs neveux et nièces, ainsi que plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants. Le salon fermé entre 5h et 7h.

HUARD (Charles-E.) — A Québec, le 20 février 1974, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Charles-E. Huard. Il demeurait au 1150, av. Murray. Les funérailles auront lieu samedi, le 23 février, à 10h.



Le salon fermé entre 5h et 7h. L'Association Coopérative 10195, ave Royale

LAHAYE (Hélène Dumas) — A Montréal, le 20 février 1974, à l'âge de 85 ans, est décédée dame Hélène Dumas, épouse en 1ères noces de feu Adélaïde Fiset, en 2èmes noces de feu Alexandre Lahaye, autrefois de Bienville. Les funérailles auront lieu samedi le 23 février à 10h. Départ de Gilbert & Turgeon Ltée 9, rue Commerciale

à 9h45, pour l'église de Bienville et de là au cimetière Mont-Marie. Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles: Mme Alexandrine Lahaye (Gertrude Dolard), M. et Mme Jean-M. Demers (Pauline), M. et Mme Raoul Lahaye (Yolande Pelletier), M. et Mme J. Jacques Lahaye (Réjane Bertrand), une sœur, un frère et une belle-sœur, Sr Antoinette Dumas de Gaspé, M. et Mme Julien Dumas, plusieurs petits-enfants, neveux et nièces, cousins et cousines.

LANGLAIS (Henri) — A Québec, le 19 février 1974, à l'âge de 42 ans, est décédé Henri Langlais, entretien d'hôpital, époux de dame Gergette Beaulé. Il demeurait au 434, rue St-Benoît. Les funérailles auront lieu vendredi 22 février à 10h. Départ de la résidence funéraire Sylvio Marceau Inc. 224, ouest, rue St-Vallier

à 9h45, pour l'église du Sacré-Coeur de Jésus et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants: Richard, Johanne, Alain, Nathalie; ses parents: M. et Mme Edmond Langlais (Marie-Anna Arsenault); beaux-parents: M. et Mme Gaudias Beaulé (Blanche Moreau); ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Roger Langlais, M. et Mme Robert Langlais, M. et Mme Adrien Langlais, Sr Marguerite Langlais S.L.F., M. et Mme Jean-Guy Tureotte (Noëlla), M. et Mme Jean-Louis Beaulé, M. et Mme Jacques Giguère (Fernande Beaulé), M. et Mme Maurice Carrier (Monique Beaulé), Mme Gaudias Beaulé, Mlle Marie-Claire Beaulé, M. et Mme Jean-Paul Berrouard. Le salon fermé de 5h à 7h.

LECLERC (Lucienne Robitaille) — A Sainte-Monique Les Saules, le 20 février 1974, à l'âge de 62 ans, est décédée Lucienne Robitaille, épouse de M. Eugène Leclerc, demeurant au 1275, boulevard Masson, à Sainte-Monique Les Saules. Les funérailles auront lieu samedi, le 23 février 1974, à 14h. Départ de la résidence funéraire Lépine Ltée, située au 2815, chemin des Quatre-Bourgeois, sous la direction de la maison Albert Rochette, de Saint-Augustin à 13h30 pour l'église Sainte-Monique Les Saules et de là au cimetière de Saint-Augustin de Portneuf. Outre son époux, elle laisse dans le deuil ses enfants: M. et Mme Eugène Cantin (Huguette), M. et Mme Jacques Pichette (Marie-Paule), M. et Mme Jean-Paul Mercier (Moni-

que), M. et Mme André Leclerc, Pierre Leclerc, M. et Mme Jean-Claude Jobin (Louise), Marielle, Jacques et Hélène Leclerc; ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Paul Robitaille, M. et Mme René Robitaille, M. et Mme Joseph Robitaille, M. et Mme Joseph-Octave Robitaille (Alice), M. et Mme Joseph Robitaille, M. et Mme Henri Robitaille, M. et Mme Paul McNicoll (Eva), M. et Mme Maurice Robitaille, M. et Mme Marc Roy (Cécile), M. et Mme Rosaire Paquet (Mathilda), Antoinette Robitaille, M. et Mme Pierre Robitaille, M. et Mme Albert Robitaille, M. et Mme Roméo Robitaille, Mme Georges Leclerc, M. et Mme Maurice Leclerc, M. et Mme Eugène Leclerc et Rachel Leclerc; ses petits-enfants: François, Johanne, Richard, Brigitte, Marie et Marie-Chantal.

LEMIRE (Donat) — A Ville St-Gabriel, le 19 février 1974, à l'âge de 79 ans, est décédé M. Donat Lemire, époux de feu Amilda Bastien. Il demeurait au 146 rue Dequoy, Ville St-Gabriel. Les funérailles auront lieu vendredi le 22 février à 10h30. Départ des salons funéraires Yves Poitras Inc. 65, rue Beausoleil

à 10h15, pour l'église de St-Gabriel et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil trois enfants: Dr et Mme Bernard Gagnon (Marthe de St-Gabriel), l'abbé Maurice Lemire de Québec, M. et Mme Roger Lemire de St-Gabriel, ainsi que 8 petits-enfants.

MARCOITTE (Père Jean) — Le Père Jean Marcotte, capucin est décédé le 19 février 1974, né le 30 septembre 1918 à New-Carlisle. Il entra chez les Capucins le 1er juillet 1936 et il était ordonné prêtre le 3 juin 1944. Il fut secrétaire provincial des Capucins pendant 20 ans. Et par la suite vicaire à Ste-Anne de Restigouche et St-Charles de Limoilou. La dépouille mortelle est exposée à la chapelle de la Réparation, Pointe-aux-Trembles. Le service et l'inhumation auront lieu au même endroit le 22 février à 11h.

MARTINEAU (Adrienne Bédard) — A Ste-Agathe de Lotbinière, le 19 février 1974, à l'âge de 68 ans, est décédée dame Adrienne Bédard, épouse de M. Albert Martineau. Elle demeurait à Ste-Agathe. Les funérailles auront lieu samedi 23 février à 10h. Départ du salon Napoléon Lambert & Fils de Ste-Agathe

à 9h45, pour l'église de Ste-Agathe et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses enfants: Yvette (Mme Almé Chartrand), Fernand (Lucille Labrecque), Jeanne d'Arc (Mme Rémi Noël), Benoît (Monique Champagne, Marcel); ses sœurs, frères, beaux-frères et belles-sœurs: Sr Huguette Martineau (s.s.c.m.), Mme Pauline Sévigny (Rita Rousseau), Mme Laurent Bolduc (Yolande), Mme Gilbert Drouin (Lise), Eloi (Pierrette Rousseau), Germaine, Jean-Guy (Giseline Fourrier), Mme Yvan Moisan (Géatine), Jean-Marc (Lise Morin). Pas de fleurs.

MORISSET (Marie-Anne Laberge) — A Québec, le 19 février 1974, à l'âge de 76 ans est décédée dame Marie-Anne Laberge, épouse de feu M. Alphonse Morisset, opticien, optométriste, autrefois de Montmagny. Les funérailles auront lieu samedi le 23 février à 2h00. Départ de la résidence funéraire Cloutier Ltée 1025, rue de l'Église Sainte-Foy

à 10h45 pour l'église Notre-Dame de Foy et de là au cimetière St-Michel de Belle-Chasse où un libra sera planté avant l'inhumation. Elle laisse dans le deuil sa fille, Mlle Madone Morisset, son frère, sœur, beaux-frères et belles-filles: M. et Mme Jean-Baptiste Laberge (Marguerite Dupont) de Trois-Rivières, Mme Lionel Simard, M. et Mme J. Edouard Morisset, M. et Mme Fortunat Morisset, M. et Mme Hermas Morisset, Mme Louis-Philippe Morisset, M. et Mme Odilon Gaudreau, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Le salon sera fermé entre 17h et 19h.

NOREAU (Bérengrère Bourgault) — A La Malbaie, le 20 février 1974, à l'âge de 89 ans, est décédée dame Bérengrère Bourgault, épouse de feu Louis Philippe Noréau. Elle demeurait à Cap à l'Aigle. Les funérailles auront lieu samedi le 23 février à 15h00. Départ du funérarium Lépine Ltée, 134, Doucet

à 14h45 pour l'Église St-Raphaël de Cap à l'Aigle, et de là au cimetière de La Malbaie.

PAQUET (Jean-Baptiste) — A l'Hôtel-Laval, le 20 février 1974, à l'âge de 56 ans et 7 mois, est décédé M. Jean-Baptiste Paquet, au service d'entretien de l'Institut St-Jean Baptiste, époux de dame Marie-Jeanne Roehette. Il demeurait au 200, ave Rochette, Lac-Sergent. Les funérailles auront lieu vendredi le 22 à 2h30. Départ du foyer funéraire Roland G. Cantin 101, rue St-Joseph

St-Raymond à 2h15, pour l'église St-Raymond et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants: Lise (Mme Marius

Paquet), Odette, Bernard (Carole Alain), Doris et Estelle; 3 petits-enfants; sa mère Mme Laurent Paquet ainsi que ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, plusieurs neveux et nièces.

PARE (Deliosa Gingras) — A Québec le 20 février 1974, à l'âge de 92 ans et 3 mois, est décédée Deliosa Gingras, épouse de feu Adjudant Paré. Les funérailles auront lieu samedi le 23 février à 10h. Départ de la Coopérative funéraire St-Roch 440, est, St-François

à 8h45, pour l'église de St-Roch et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Emile Dumont (Germaine), M. et Mme Lucien Paré (Juliette Parent), M. et Mme Eudore Paré (Irène Ampleman), M. et Mme Henri Gobeil (Simone Paré), M. et Mme Paré; sa sœur: Mme Yvonne Villeneuve, ainsi que de nombreux petits-enfants.

ROBITAILLE (Marie-Blanche Doyon) — A Ste-Foy, le 18 février 1974, à l'âge de 66 ans, est décédée dame Marie-Blanche Doyon, épouse en 1ères noces de feu Monsieur Wilfrid Morin et en secondes noces de Monsieur Jos-Cyric Robitaille, employé de la Commission Scolaire de Ste-Foy, demeurait au 2825, des Quatre-Bourgeois, Ste-Foy. Les funérailles auront lieu vendredi, le 22 février, à 14h. Départ de la résidence funéraire Cloutier Ltée 1025, Route de l'Église Ste-Foy

à 12h45 pour l'église St-Denis et de là au cimetière Bienville. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Maurice Morin (Ginette Germain), M. et Mme Arthy Morin (Nicole Boucher), M. et Mme Michel Riegel (Huguette), M. et Mme Gaston Morin (Lise Lemieux), M. et Mme Yvon Fournier (Yolande), M. Robert Morin, M. et Mme Roger Canuel (Michèle), M. Henri Robitaille (Micheline Boissinot), M. et Mme Hilaire Robitaille (Gertrude Plamondon), M. et Mme Michel Robitaille (Lise Plamondon), M. et Mme Jean-Claude Parent (Diane Robitaille), M. et Mme Pierre Deschênes (Pauline Robitaille); ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Dominique Doyon (Annette Toulouse), M. et Mme Henri Dixon (Cécile), M. et Mme Roland Dupuis (Yvonne), Mlle Agathe Doyon, LL, Mlle Marguerite Doyon, M. et Mme Victor Rodrigue (Adrienne), M. et Mme H.-S. Robitaille, Père Hilaire Robitaille, rédemptoriste, M. et Mme Adrien Robitaille, M. et Mme Jean-Paul Robitaille, M. et Mme Henri Robitaille, M. et Mme Armand Robitaille, M. et Mme Lucien Robitaille, M. et Mme Henri Dusseau. Le salon sera fermé entre 17h et 19h.

SIMARD (Stéphan) — A Villeneuve, le 20 février 1974, à l'âge de 3 ans et 6 mois, est décédé Stéphan Simard. Il demeurait au 35, rue Montreuil, app. 1, Villeneuve. La cérémonie des Anges aura lieu samedi le 23 février à 10h. Départ de la résidence funéraire F. X. Bouchard Inc. 4100, boul. Ste-Anne

à 9h50, pour l'église St-Grégoire et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil ses parents: M. et Mme Jean-Claude Simard (Françoise Lemieux); sa sœur et ses frères: Thérèse, Denis, Patrick; ses grands-parents: M. et Mme Raoul Simard, M. Georges Lemieux. Le salon sera fermé entre 5h et 7h.

ST-JEAN (René) — A Charlesbourg, le 18 février 1974, à l'âge de 65 ans, est décédé M. René St-Jean, marchand de tabac, époux de dame Juliette Duquet. Il demeurait au 8965, le Avenue. Les funérailles auront lieu vendredi le 22 février à 10h.

THERRIEN (Alexandrine Gravel) — A l'Hôtel Général, le 19 février 1974, à l'âge de 76 ans, est décédée dame Alexandrine Gravel, épouse de feu Philias Thérien. Elle demeurait au 3652, rue St-Henri, Giffard. Les funérailles auront lieu samedi le 23 février à 9h. Départ de la résidence funéraire Wilbrod Robert Inc., 3221, ave Royale, Giffard

à 8h45 pour l'église de Giffard et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil ses enfants, Marcel (Céline Corbin), Antoinette (Mme René Duplain), Benoit (Salette Mercier), Françoise (Mme Emilien Vézina), Pierrette (Mme Jean-Paul Tremblay), Pauline, Thérèse, Paul-Eugène; sa sœur, Octavie (Mme Alexandre Côté); ainsi que plusieurs petits-enfants. Le salon sera ouvert de 2h à 5h et de 7h à 10h.



VILLENEUVE (Patriek) — A Sillery, le 20 février 1974, à l'âge de 16 mois, est décédé Patriek, fils de M. Maurice Villeneuve et de dame Jeanne Hughes. Il demeurait au 1469 Roger Lemelin, Sillery. Les funérailles auront lieu vendredi le 22 février à 15h. Départ du funérarium Lépine Ltée, 1584, Ch. St-Louis

à 14h45 pour l'église St-Charles-Garnier et de là au cimetière St-Patrick. Il laisse dans le deuil outre ses parents, ses frères et sœurs: Michel, Sonia, Richard et Maurice Jr; ses grands-parents, M. et Mme Adrien Villeneuve, ainsi que plusieurs oncles et tantes.

WILBROD (Joseph) — Samedi le 23 février à 7h30 p.m., en l'église de Ste-Croix de Lotbinière, sera chantée une messe anniversaire pour le repos de l'âme de M. Joseph Wilbrod, époux de Eveline Demers. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

WILBROD (Joseph) — Samedi le 23 février à 7h30 p.m., en l'église de Ste-Croix de Lotbinière, sera chantée une messe anniversaire pour le repos de l'âme de M. Joseph Wilbrod, époux de Eveline Demers. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELZILLE (Blanche Délauans) — Samedi le 23 février à 3 heures, en l'église de St-Antoine de Tilly, sera chanté le service anniversaire de dame Blanche Délauans, épouse de feu Ludger Belzille. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARBONNEAU (Arthur) — Samedi, le 23 février 1974, en l'église de Notre-Dame de Lévis, sera chantée une messe anniversaire à 7h30 heures p.m., pour M. Arthur Carbonneau, époux de dame Eva Boutin. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COUTURE (Roger) — Samedi le 23 février à 8 heures a.m., en l'église St-Lambert Côté Lévis, sera chanté le service anniversaire de M. Roger Couture, époux de Laurette Fournier. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FILION (Alice Verret) — Samedi, le 2 mars, à 10 heures a.m., en l'église de Notre-Dame de Laurendites, sera chanté le service anniversaire de Mme Alice Verret, épouse de Joseph Filion. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FOURNIER (Géraldine Coulombe) — Samedi, le 23 février à 4h p.m., en l'église St-Thomas de Montmagny, sera chanté le service anniversaire de dame Géraldine Coulombe, épouse en 1ères noces de feu Maxime Mercier, et en 2èmes noces de feu Hector Fournier. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACHANCE (ALBERT) — Samedi le 23 février 1974, à 10 heures a.m., en l'église Notre-Dame de la Recouvrance, sera chanté le service anniversaire de M. Albert Lachance, époux de dame Marguerite Bourget. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MINGUY (Alice Bellamy) — Samedi le 23 février à 10h a.m., en l'église St-François d'Assise, sera chanté le service anniversaire de dame Alice Bellamy, dit Mongeon, épouse de feu Jules Minguy, autrefois de la maison Simons et Minguy Co., 20 de la Fabrique, Notre-Dame de Québec. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VEDER (Joseph) — Samedi le 23 février à 7h30 p.m., en l'église de Ste-Croix de Lotbinière, sera chantée une messe anniversaire pour le repos de l'âme de M. Joseph Veder, époux de Eveline Demers. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARBONNEAU (Arthur) — Samedi, le 23 février 1974, en l'église de Notre-Dame de Lévis, sera chantée une messe anniversaire à 7h30 heures p.m., pour M. Arthur Carbonneau, époux de dame Eva Boutin. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COUTURE (Roger) — Samedi le 23 février à 8 heures a.m., en l'église St-Lambert Côté Lévis, sera chanté le service anniversaire de M. Roger Couture, époux de Laurette Fournier. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FILION (Alice Verret) — Samedi, le 2 mars, à 10 heures a.m., en l'église de Notre-Dame de Laurendites, sera chanté le service anniversaire de Mme Alice Verret, épouse de Joseph Filion. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FOURNIER (Géraldine Coulombe) — Samedi, le 23 février à 4h p.m., en l'église St-Thomas de Montmagny, sera chanté le service anniversaire de dame Géraldine Coulombe, épouse en 1ères noces de feu Maxime Mercier, et en 2èmes noces de feu Hector Fournier. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACHANCE (ALBERT) — Samedi le 23 février 1974, à 10 heures a.m., en l'église Notre-Dame de la Recouvrance, sera chanté le service anniversaire de M. Albert Lachance, époux de dame Marguerite Bourget. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MINGUY (Alice Bellamy) — Samedi le 23 février à 10h a.m., en l'église St-François d'Assise, sera chanté le service anniversaire de dame Alice Bellamy, dit Mongeon, épouse de feu Jules Minguy, autrefois de la maison Simons et Minguy Co., 20 de la Fabrique, Notre-Dame de Québec. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VEDER (Joseph) — Samedi le 23 février à 7h30 p.m., en l'église de Ste-Croix de Lotbinière, sera chantée une messe anniversaire pour le repos de l'âme de M. Joseph Veder, époux de Eveline Demers. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VACHON (Donat) — Samedi le 23 février 1974, à 7 heures p.m., en l'église de St-Jérôme de L'Assommoir, sera chanté le service anniversaire de M. Donat Vachon, époux de dame Alberta Roberge. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

760 FAVEURS OBTENUES
REMERCIEMENT A Ste-Thérèse pour faveur obtenue. B.B.

SERVICES SPECTACULAIRES

790 MONUMENTS FUNÉRAIRES
THERIAULT & FILS 710, 1ère AVENUE, Québec, 524-1961

horaire de télévision

CKRT (Canal 7) Riv.-du-Loup
JEUDI 21 FEVRIER
6.00 Mag. Int. Divertissement
6.30 Téléjournal
6.40 Actualités
6.53 Nouvelles du sport
7.00 Symphonie
7.30 Grands films: Gros coup à l'empire
9.31 Travail à la chaîne c
10.00 Politique
10.15 Loto Perfecta c
10.30 Téléjournal nat. int. & prov. c
10.53 Nouvelles du sport et météo c
11.00 Appelez-moi Lise c
12.00 Les espions c
12.55 Des goûts, des formes, des couleurs c
1.20 Témoignages c

VENREDI
9.10 O Canada
9.15 En mouvement c
9.30 Les oraliens c
9.45 Les 100 tours de Centour c
10.00 Au jardin de Pierrot c
10.15 Tribulle c
10.30 Pour vous mesdames c
11.00 Les recettes de Juliette c
11.30 Mon pays, mes amours c
12.00 Fanfreluche c
1.36 Femme d'aujourd'hui c
2.31 Cinéma: "Raid contre la page"

CHAU (Canal 5) Carleton
VENREDI 22 FEVRIER
9.00 Ouverture
9.15 En mouvement c
9.30 Les oraliens c
9.45 Les 100 tours de Centour c
10.00 Au jardin de Pierrot c
10.15 Tribulle c
10.30 Décoration intérieure c
11.00 Les recettes de Juliette c
11.30 Mon pays, mes amours c
12.00 Fanfreluche c
12.30 Boubou c
1.31 Téléjournal c
1.36 Femme d'aujourd'hui c
2.31 Cinéma: "Raid contre la page"

4.00 Bobino c
4.30 Sol et Gobelet c
5.00 Simon Locke Md. c
5.30 Souper-causette - Horaire —
7.30 Les oraliens c
7.45 Les 100 tours de Centour c
8.00 Au jardin de Pierrot c
8.15 Tribulle c
8.30 Décoration intérieure c
8.45 Les recettes de Juliette c
9.10 Mon pays, mes amours c
9.30 Fanfreluche c
9.45 Boubou c
10.00 Appelez-moi Lise c
10.30 Les espions c
11.00 Fermeture

CJBR (Canal 3) Rimouski
JEUDI 21 FEVRIER
6.00 Le lien c
7.00 Symphonie c
7.30 Les grands films c
9.30 Découverte c
10.00 Film
10.15 Loto Perfecta c
10.30 Téléjournal c
11.00 Appelez-moi Lise c
12.00 Les espions c
1.00 Fermeture

VENREDI
9.15 En mouvement c
9.30 Les oraliens c
9.45 Les 100 tours de Centour c
10.00 Au jardin de Pierrot c
10.15 Tribulle c
10.30 Pour vous mesdames c
11.00 Recettes de Juliette c
11.30 La grande aventure c
12.00 Les Pierrafeu c
12.30 Boubou c
1.31 Téléjournal c
1.36 Femme d'aujourd'hui c
2.31 Cinéma: "Raid contre la page"

4.00 Bobino c
4.30 Sol et Gobelet c
5.00 Tarzan c
5.30 Souper-causette - Horaire —
7.30 Les oraliens c
7.45 Les 100 tours de Centour c
8.00 Au jardin de Pierrot c
8.15 Tribulle c
8.30 Décoration intérieure c
8.45 Les recettes de Juliette c
9.10 Mon pays, mes amours c
9.30 Fanfreluche c
9.45 Boubou c
10.00 Appelez-moi Lise c
10.30 Les espions c
11.00 Fermeture

CBGAT (Canal 9) Matane
JEUDI 21 FEVRIER
6.00 Les chevaux du soleil
6.30 Le 24 - Nouvelles régionales
7.30 Les grands films: "Gros coup à Pampelune"

9.31 Les Berger
10.00 Profil Nord
10.15 Loto Perfecta
10.30 Téléjournal national et provincial
10.53 Nouvelles du sport
11.00 Appelez-moi Lise
12.00 Les espions
12.55 Des goûts, des formes et des couleurs
1.20 Témoignages

VENREDI
9.15 En mouvement
9.30 Les oraliens
9.45 Les 100 tours de Centour
10.00 Au jardin de Pierrot
10.15 Tribulle
10.30 Initiation à la décor. int.
11.00 Recettes de Juliette
11.30 Mon pays, mes amours
12.00 Fanfreluche
12.30 Boubou
1.31 Téléjournal
1.36 Femme d'aujourd'hui c
2.31 Cinéma: "Raid contre la page"

4.00 Bobino
4.30 Sol et Gobelet
5.00 Tarzan



Meurtre Yablonski

L'ancien dirigeant de l'association syndicale américaine United Mine Workers, W.A. "Tony" Boyle, est ici photographié à sa sortie de l'hôpital alors qu'il était en route pour être entendu dans des auditions d'avant-procès dans l'affaire Yablonski. Le procès de Boyle, pour conspiration dans le meurtre du dirigeant syndical Joseph "Jock" Yablonski et de membres de sa famille, doit commencer à la fin de mars.

Tirs de missiles russes dans le Pacifique

WASHINGTON (AFP) — L'Union soviétique a repris, mardi, ses essais balistiques en direction du Pacifique.

Un I.C.E.M. "SS-18", équipé de plusieurs ogives indépendantes, précisait hier le porte-parole du département de la Défense, Jerry Friedheim, a été lancé du polygone soviétique de Tyuratam, à une distance de 9.260 kms (5.000 milles marins).

Le point d'impact s'est situé au nord de l'île de Midway, conformément à l'avis à la navigation que l'URSS a publié récemment en annonçant ces tirs.

M. Friedheim a rappelé que les 25 et 26 janvier